

Garcia Lisa

Université Toulouse Jean Jaurès

UFR Histoire, Arts et archéologie



Les consommations vestimentaires dans la noblesse toulousaine au XVIII^e siècle

Master « Histoire et civilisations modernes et contemporaines » – 1^{re} année

Mémoire soutenu en septembre 2020 sous la direction de Christine Dousset-Seiden

Remerciement

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin par leur soutien, leurs conseils et leurs encouragements à la réalisation de ce mémoire.

Je remercie en premier lieu ma directrice de recherche, Mme Dousset-Seiden Christine, pour la constance de son soutien et ses conseils avisés tout au long de l'année.

Je tiens aussi à remercier mes ami-e-s pour leurs conseils et leur relecture dans les périodes de doute, pour les réflexions et les interrogations amenés par leur intérêt pour mon sujet.

Abréviations

Les abréviations employées dans ce mémoire sont:

-ADHG pour Archives Départementales de la Haute Garonne

Introduction

Tout ce qui touche aux vêtements et plus généralement aux apparences, fait l'objet de convoitises, à l'origine des dépenses ostentatoires destinées à parfaire et sublimer les tenues de la noblesse. Les lois somptuaires tentent de réguler ce phénomène, elles s'unissent à la morale et à l'économie afin d'assurer une bonne visibilité de la hiérarchie sociale¹. Mais malgré leur caractère officiel, ce ne sont pas les règles les plus respectées². Elles sont progressivement délaissées au début du XVIII^e siècle.

Les traités médicaux, manuels de civilité jusqu'à la littérature et la philosophie, ils viennent supplanter les lois somptuaires en faisant part des indications et des règles à suivre, afin de se confondre au comportement vestimentaire approprié selon son rang³. Les valeurs de stabilité et de respect des normes doivent obligatoirement primer sur l'envie, la tentation de l'accumulation et du changement. Ces trois aspects fondamentaux sont spécifiques à l'époque moderne et sont qualifiés par Daniel Roche d'« Ancien Régime vestimentaire »⁴.

En parallèle, les transformations liées à l'habillement supportent des mutations importantes tout au long du XVII^e siècle : essentiellement à Paris, grâce à l'ouverture sur des nouveaux marchés, notamment coloniaux. Permettant ainsi d'introduire des nouveaux textiles, comme les cotonnades, désormais plus accessibles pour la capitale et ses villes de provinces. Cela contribue à l'émergence de nouveaux désirs. Comme celui de manifester sa capacité de consommer et de posséder au sein des ménages les plus aisés, puisque les possibilités en matière d'habillement sont démultipliées.

L'économie toulousaine au XVII^e est qualifiée d'atone. Cela peut s'expliquer par la récession majeure, liée aux pestes successives, les crises de subsistances et la guerre, qui pèsent lourd dans le budget des Toulousains⁵. Le XVIII^e siècle est cependant marqueur d'un

1 MONATIN Delphy, « Se vêtir dans la région toulousaine au XVIII^e siècle », Mémoire de Master sous la direction de DOUSSET Christine, Université Toulouse le Mirail II, 2014, p. 6.

2 PIBOUBÈS Talissa, « Paraître par êtres. Culture des genres et des apparences Toulouse / XVIII^e siècle », Mémoire de Master Recherche sous la direction de MOUYSET Sylvie, Université Toulouse 2 Jean Jaurès, septembre 2018, p. 105.

3 ROCHE Daniel, *La culture des apparences, une histoire du vêtement XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1989 p. 253.

4 ROCHE Daniel, « La culture des apparences. Le vêtement entre l'Économie et la Morale », dans MARSEILLE Jacques (dir.), *Le luxe en France du siècle des Lumières à nos jours*, Paris, Association pour le développement de l'histoire économique, 1999, p. 40.

5 TAILLEFER Michel, *Nouvelle histoire de Toulouse*, Toulouse, Privat, 2002, p. 151.

regain économique ainsi que démographique, puisque la ville compte environ 60 000 habitants à la veille de la Révolution. La capitale du Languedoc est désormais une métropole administrative et intellectuelle de premier plan, où affluent plaideurs et étudiants⁶. L'ouverture du Canal des Deux-Mers, impulsé par les progrès de la production agricole, ouvre sur une hausse de la rente foncière, véritable support de la richesse de la ville. N'oubliant pas que cette manne financière profite pour plus de la moitié à la noblesse⁷.

La noblesse peut être répartie en trois catégories à Toulouse. La noblesse parlementaire, elle est indiscutablement le groupe à la fois le plus opulent et le plus prestigieux⁸. Elle est suivie de près par la noblesse militaire, administrative et financière. Et enfin, la noblesse sans profession, vivant des apports de mariages et de successions⁹.

Maintenant, quant à la répartition des fortunes, la noblesse a clairement l'apanage de la richesse, alors qu'elle ne représente que 1 % de la population ! Notons à ce titre que les seuls parlementaires possèdent 43,7 % de cette richesse¹⁰. Parmi les élites, la noblesse donne le ton¹¹ à la capitale du Languedoc. Cette aisance financière avérée, favorise l'essor d'une consommation vestimentaire¹².

De ce fait, la société du XVIII^e siècle a fait de la vêtue, du paraître, une norme et une véritable obsession. Paraître au même ce que l'on est réellement, ne pas déroger à son rang, telle est la règle que chacun doit suivre¹³. Il est alors intéressant de concentrer notre étude sur la consommation vestimentaire nobiliaire, puisque le fait de consommer est selon Jean-Yves Grenier : « insuffisamment prit en compte dans l'histoire économique des sociétés d'Ancien Régime »¹⁴. Au regard de ces données, il est possible de mieux appréhender cet écartèlement constant entre la nécessité de paraître liée à son rang et les contraintes économiques imposées. Il semble primordial de convoquer l'histoire sociale, culturelle et économique, afin de tenter de déterminer les stratégies mises en place par la noblesse toulousaine pour maintenir son rang et se distinguer. De ce fait, comment les frais vestimentaires sont-ils

6 TAILLEFER Michel, *Vivre à Toulouse sous l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 2000, p. 29.

7 GODECHOT Jacques, « L'histoire sociale et économique de Toulouse au XVIII^e siècle », *Annales du Midi*, Tome 78, n° 77-78, 1966, p. 367.

8 TAILLEFER Michel, *Vivre à Toulouse...*, Paris, Perrin, 2000, p. 95.

9 PIBOUBÈS Talissa, *op.cit.*, p. 217.

10 TAILLEFER Michel, *Vivre à Toulouse...*, Paris, Perrin, 2000, p. 94.

11 GODECHOT Jacques, *op. cit.*, p. 369.

12 MONATIN Delphy, *op.cit.*, p. 8.

13 LELEU FANNY, « Étude du système vestimentaire bordelais à la fin du XVIII^e siècle, 1770-1798 », TER, Université de Bordeaux III, 2000, p. 104.

14 GRENIER Jean-Yves, « Consommation et marché au XVIII^e siècle », *Histoire & Mesure*, [en ligne], volume 10, n°3-4, 1995, p. 171.

appréhendés ? Est-ce que les habitudes liées au paraître sont conformes aux attentes imposées par le statut de noble ? Afin de répondre à ces interrogations, nous nous concentrerons sur deux points distincts. Il s'agira tout d'abord de définir les différentes pratiques d'entretien, ainsi que leurs apports. Puis, nous nous concentrerons à l'étude des pratiques et multiples stratégies visant à accroître la longévité des vêtements. Notre étude englobe le cadre de la famille nucléaire noble, que nous avons élargi à la domesticité de la maisonnée dans le but de prendre en considération l'ensemble des acteurs contribuant à notre travail de réflexion.

Il semble important de mentionner que ce mémoire s'inscrit dans une période particulière et assez inédite. Le travail sur les sources n'a pu être mené à son terme et la recherche en devient d'autant plus parcellaire. L'analyse produite d'en ce mémoire permet de mettre en évidence des singularités propres à la noblesse toulousaine qui doivent cependant être approfondies. Les thématiques à aborder restent nombreuses et feront l'objet d'un travail qui se voudra plus complet lors de la deuxième année de Master.

Cette étude concerne autant les hommes que les femmes, il est donc tout à fait normal de privilégier une écriture inclusive qui permet clairement de distinguer les différentes identités de genre, afin qu'elles soient également représentées.

Première partie : Méthodologie

I - HISTORIOGRAPHIE

A - HISTOIRE DU COSTUME

« Il n'y a guère d'histoires de la vie quotidienne ou d'histoires de la civilisation qui n'aient fait une place plus ou moins importante à l'histoire du costume et du vêtement. »¹⁵. Cette citation de l'historien Daniel Roche permet de connaître l'importance majeure du vêtement dans nos sociétés dont il alimente la curiosité et les réflexions. *L'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert* en donne une définition : « Tout ce qui sert à couvrir le corps, à l'orner, ou le défendre des injures de l'air ». À distinguer du terme de costume, mot venu de l'italien, trop ambigu dans sa double signification de coutume¹⁶. Il est ainsi préférable d'employer le terme de vêtement à celui de costume qui reste flou. Il devient alors un objet d'étude durant le siècle des Lumières mais reste cependant l'apanage des érudits jusqu'au XX^e siècle. Il faut alors attendre la fin du XX^e siècle, durant les années 1990 où le vêtement est abordé en tant que support des pratiques quotidiennes et de la culture matérielle par les historiens. De ce fait, quelles sont les étapes et les mutations rencontrées dans la construction du vêtement en tant qu'objet d'étude historique ?

1 - Les origines de l'Histoire du costume

L'intérêt porté au costume débute au XVIII^e siècle par le biais d'érudits¹⁷ avec la publication de *L'encyclopédie de Diderot et d'Alembert*, qui rassemble en un recueil des

¹⁵ ROCHE Daniel, *La culture des apparences*, op.cit., p. 29.

¹⁶ *Ibid.*, p. 12.

¹⁷ MONATIN Delphy, op. cit., p. 75.

planches illustrant l'art de l'habillement. Bernard de Montfaucon, savant de la congrégation de Saint-Maur s'inscrit dans la même approche que celle employée par Diderot et d'Alembert. Ces abondantes illustrations représentant le vêtement, y sont réalisées dans son ouvrage *Monumens de la monarchie françoise, avec les figures de chaque règne que l'injure du temps a épargnées*. En croisant l'écrit historique avec la représentation des vêtements de l'histoire française, Bernard de Montfaucon place alors l'habit comme un élément participant pleinement à l'écriture de l'histoire en tant que source égale aux documents manuscrits et aux objets archéologiques¹⁸, même si le vêtement fait ici exclusivement figure d'illustration et n'est pas analysé en tant que tel. Margaret Rosenthal, en analysant de multiples livres de costumes datant de l'époque moderne. Elle met en lumière l'objectif de l'ensemble de ces représentations iconographiques qui ont pour seul et même but d'observer le plus finement possible le costume, il est alors réalisable d'identifier les pratiques locales, régionales et nationales¹⁹.

L'étude du costume se poursuit dès le milieu du XIX^e et jusqu'au début du XX^e siècle. Elle est toujours étudiée par des érudits, comme Jules-Étienne Quicherat, alors directeur de l'École des Chartes qui se passionne pour les effets vestimentaires. Cela donne naissance à une série d'articles publiés dans une revue magazine sous le nom de *L'histoire du costume en France*²⁰ entre 1849 et 1865. Sa réflexion est organisée autour de multiples séquences selon les règnes. Il y décrit précisément les tendances vestimentaires qui se succèdent, passant par la modification des coupes, ainsi que des évolutions des étoffes. De plus, il y délivre des informations relatives au vêtement purement formelles et plastiques²¹. La description des accessoires comme les perruques ainsi que les armes y figurent aussi.

La réflexion d'Albert Racinet s'inscrit dans le même axe de recherche que celle de Quicherat, en publiant un ouvrage dédié à l'étude du costume nommé *Le costume historique*²². Son œuvre est à ce jour la plus détaillée et la plus complète dans ce domaine²³. Ces publications respectives permettent de prendre pleinement connaissance des évolutions formelles du vêtement depuis l'Antiquité jusqu'au XVIII^e siècle.

18 CASSAGNES-BROUQUET Sophie et DOUSSET-SEIDEN Christine, « Genre, normes et langage du costume », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [En ligne], n°36, 2012, p. 7-18.

19 MONATIN Delphy, *op.cit.*, 2014, p. 75.

20 QUICHERAT Jules-Étienne, *Histoire du costume en France depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIII^e siècle*, Paris, 1837.

21 PIBOUBÈS Talissa, *op. cit.*, p. 1-269.

22 RACINET Albert, *Le costume historique*, Paris, Firmin-Didot, 1876.

23 CASSAGNES-BROUQUET Sophie et DOUSSET-SEIDEN Christine, *op. cit.*, p. 9.

De plus, René Colas au début du XX^e siècle publie une *Bibliographie générale du costume et de la mode*²⁴. Son œuvre fait office d'ouvrage charnière puisqu'il permet de rassembler de multiples descriptions de recueils, séries, revues et livres français et étrangers, relatifs non seulement aux costumes civils mais aussi aux costumes militaires, aux perruques et autres accessoires composant la silhouette.

Cependant, ces contributions qualifiées d'encyclopédiques ne constituent pas des ouvrages pouvant être catégorisés comme historiques selon l'étude de Françoise Tetart²⁵ et Jean Michel Leniaud²⁶. En effet, ces œuvres destinées à l'érudition savante et artistique ont plutôt un rôle de guide pour les costumiers et les artistes. De plus, Daniel Roche dans son étude consacrée à *La culture des apparences : une histoire du vêtement (XVII^e -XVIII^e siècle)*, pose les limites des recherches effectuées par Quicherat. En effet, Quicherat dit lui même : « N'ayant à toucher à l'Histoire que par l'un de ses petits côtés, j'ai parlé des événements seulement lorsqu'ils étaient indispensables, et dans la mesure exigée par mon sujet [...] Quant à mes excursions dans le domaine des faits relatifs aux mœurs, à l'industrie, au commerce, je n'ai pas à le justifier. Tout le monde reconnaîtra qu'elles tiennent essentiellement à l'histoire du costume... ». Cette citation témoigne du rapport à l'histoire de l'érudit chartiste. Et s'inscrit dans une démarche propre à la façon d'écrire l'histoire au XIX^e siècle. Sa production historique a pour visée principale d'aider les artistes.

Hormis cela, les ouvrages consacrés aux vêtements publiés durant le XVIII^e jusqu'au XX^e siècle, sont tout de même une amorce à la conception de l'histoire du vêtement²⁷. Et constituent de ce fait des bases de recherche solides tout en ouvrant la voie aux futures recherches des conservateurs et conservatrices d'art, historien-ne-s de l'art et historien-ne-s.

2 - Conservateurs, conservatrices de l'art, historien-ne-s de l'art et historien-ne-s : au service de l'étude du costume

L'intérêt pour le vêtement au milieu du XX^e siècle s'inscrit dans le prolongement des ouvrages destinés à l'étude descriptive des vêtements, en y intégrant une nouvelle dimension,

24 COLAS René, *Bibliographie générale du costume et de la mode*, Paris, Librairie René Colas, 1933.

25 TETART VITTU Françoise, « Auguste Racinet, *Dictionnaire critique des historiens de l'art*, [en ligne].

26 LENIAUD Jean Michel, « Jules Quicherat », *Dictionnaire critique des historiens de l'art*, [en ligne].

27 MONATIN Delphy, *op. cit.*, p. 76.

en le considérant comme un objet d'histoire. Ce sont alors les conservateurs et les historiens de l'art qui s'emparent de ce nouvel axe de recherche. Comme François Boucher²⁸ ou Maurice Leloir, qui pour sa part est issu du milieu artistique. Il est aussi peintre historique et conservateur. Il publie en 1933 *L'Histoire du costume de l'Antiquité à 1914*²⁹ ainsi qu'un second ouvrage sous le nom de *Dictionnaire du costume et de ses accessoires, des armes et des étoffes, des origines à nos jours*³⁰ qui sont encore précieux de nos jours pour leurs références lorsque l'on s'intéresse à la construction de l'histoire du vêtement. Le XX^e siècle en est le siècle charnière, notamment par l'impulsion de Jacques Ruppert avec la publication d'une série d'ouvrages nommée *Le costume français*³¹, qui aborde le costume de l'Antiquité jusqu'à Napoléon III. Avec Maurice Leloir, ils créent ensemble en 1907 la Société de l'Histoire ainsi que l'Académie du costume dans le but de légitimer la recherche s'intéressant au vêtement, qui a été jusqu'ici perçue comme futile³². La création de cette société a en parallèle pour objectif d'encourager les recherches et de créer un musée à Paris. La naissance de ces sociétés met aussi en avant le rôle et l'importance de rassembler et de constituer des collections de vêtements d'époque. Et de rendre ces études auparavant iconographiques et écrites désormais palpables et concrètes. Maurice Leloir lègue sa propre collection en 1920 à la ville de Paris qui l'intègre au Musée Carnavalet³³. A la fin du XX^e siècle, Madeleine Delpierre alors conservatrice au Musée Carnavalet, publie un ouvrage sous le titre *Se vêtir au XVIII^e siècle*³⁴. L'ouvrage *Costumes, Sculpture de l'éphémère*³⁵ de l'historienne de l'art Viviane Aubry s'inscrit dans la même démarche de description plastique du vêtement.

Cependant, l'étude du vêtement en tant qu'objet se concentre sur les vêtements les mieux conservés, qui sont ceux d'apparat et les plus luxueux³⁶. Cela représente les limites de cette étude qui prend le parti de s'intéresser à une catégorie de vêtements en particulier. Ce choix n'est cependant pas anodin puisque ce sont les vêtements les plus riches qui sont conservés au fil des générations et qui arrivent à traverser le temps pour parvenir jusqu'à nous. Alors que les vêtements des classes les plus populaires font régulièrement l'objet de revente aux fripiers

28 BOUCHER François, *Histoire du costume en Occident: des origines à nos jours*, Paris, Flammarion, 1996 [1ère ed. 1965]

29 LELOIR Maurice, *Histoire du costume de l'Antiquité à 1914*, Paris, Ernst Henri, 1933.

30 LELOIR Maurice, *Dictionnaire du costume et de ses accessoires, des armes et des étoffes, des origines à nos jours*, Paris, Gründ, 1951.

31 RUPPERT Jacques, *Le costume français*, Paris, Librairie Ernest Flammarion, 1931.

32 MONATIN Delphy, *op. cit.*, p. 77.

33 CASSAGNES-BROUQUET Sophie et DOUSSET-SEIDEN Christine, *op. cit.*, p. 9.

34 DELPIERRE Madeleine, *Se vêtir au XVIII^e siècle*, Paris, Adam Biro, 1996.

35 AUBRY Viviane, *Costumes, Sculpture de l'éphémère*, Paris, Rempart, 1990.

36 MONATIN Delphy *op. cit.*, p. 77.

pour être réemployés jusqu'à leur usure totale³⁷. Cela ne permet pas à ces vêtements de parvenir jusqu'à nous.

La façon dont les conservateurs, conservatrices, et les historien-ne-s de l'art abordent le vêtement est une démarche visant plus la description que l'analyse du système vestimentaire³⁸, qui reste cependant l'axe de recherche plébiscité par les historien-ne-s. Daniel Roche s'impose dès la fin du XX^e siècle comme le spécialiste de la question, en s'inscrivant au cœur de l'histoire sociale dans son ouvrage *La culture des apparences : une histoire du vêtement (XVII^e -XVIII^e siècle)*. Il aborde l'historiographie du sujet et les sources permettant de le traiter. Ensuite il concentre son étude sur le contenu des multiples garde-robes et notamment celles de la noblesse, en s'appuyant en premier lieu sur des sources notariales – les inventaires de biens après décès – pour en extraire des données sérielles. Il s'intéresse ensuite aux productions et aux distributions des apparences par des registres de dépenses familiales et de livres de raisons. Enfin il s'appuie sur une sélection d'œuvres littéraires tels que les écrits des philosophes des Lumières – Rousseau, Voltaire, Diderot- traitant des usages vestimentaires ainsi que des revues de mode de la fin du XVIII^e siècle. L'ouvrage a pour fil rouge de démontrer comment une société passe d'une consommation de la rareté à une consommation beaucoup plus importante, jusqu'en devenir superflu. De plus, l'ouvrage de Daniel Roche est marqué par l'ambition, puisqu'il s'agit de comprendre ce fait social global que sont les habitudes vestimentaires en les situant dans un ensemble de pratiques culturelles et dans un système signifiant. Ce type d'approche a considérablement enrichi la compréhension de la consommation mais dans une perspective d'abord culturelle³⁹.

La publication d'Odile Blanc⁴⁰ permet de construire la réflexion historique où le vêtement est envisagé et commenté en dehors de sa simple apparence. Isabelle Parésys et Natacha Coquery s'attachent elles aussi à l'étude du vêtement, notamment par le biais d'articles publiés dans la revue électronique *Apparence(s)*⁴¹.

37 ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, *op. cit.*, p. 333.

38 MONATIN Delphy, *op. cit.*, p. 78.

39 GRENIER Jean-Yves, *op. cit.*, p. 372.

40 BLANC Odile, « Histoire du costume : l'objet introuvable, l'étoffe et le vêtement », *Médiévales*, 1995, n°29, p. 62-82.

41 LETHUILLIER Jean-Pierre (dir.), « Faire l'histoire de la mode dans le monde occidental », *Apparence(s)*, [en ligne], n°9, 2009.

La discipline historique et l'histoire de l'art sont aussi croisées dans l'étude du vêtement. C'est le cas de l'ouvrage *Histoire du costume en Occident : de l'Antiquité à nos jours*⁴² d'Yvonne Deslandres qui maîtrise alors ces deux notions.

Ces nombreuses contributions d'érudits dans un premier temps, puis dans un second temps des conservateurs, conservatrices d'art et des historien-ne-s pour le vêtement, dont les bases sont construites durant trois siècles, permettent de constituer un savoir dont le processus donne naissance à la création d'un corpus de sources iconographiques, écrites et matérielles⁴³.

⁴² DESLANDRES Yvonne, *Histoire du costume en Occident, de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Flammarion, 1965.

⁴³ CASSAGNES-BROUQUET Sophie et DOUSSET-SEIDEN Christine, *op. cit.* p. 9.

B - HISTOIRE DE LA CONSOMMATION

L'historiographie de la consommation est essentielle afin de comprendre les mécanismes de l'économie du paraître. Elle permet alors de saisir l'importance de l'habit nobiliaire ainsi que de l'impact lié à son rôle comme manifestation de distinction.

1 - Les anglo-saxon-ne-s : pionnier-e-s de la recherche dans l'histoire de la consommation du vêtir

L'histoire de la consommation s'ouvre aux investigations des historien-ne-s à partir des années 1980. Les Anglo-saxon-e-s font figure de pionnier-e-s. Notamment par le biais de *The Oxford Handbook of the History of Consumption*, qui permet de faire le bilan historiographique d'une quarantaine d'années de recherches concernant la culture matérielle⁴⁴, en rassemblant de nombreux articles universitaires. Les chercheurs et chercheuses y traitent notamment des sources permettant d'aborder la subjectivité des consommateurs. Faisant ainsi du *Handbook* la référence en ce qui concerne la consommation vestimentaire. Cependant, le seul regret lié à ces contributions historiques, est qu'elles sont en grande majorité écrites par des Occidentaux et s'intéressent le plus souvent à des cadres occidentaux.

Les travaux abordant la culture matérielle ont pris leur élan à partir de l'étude de cas de l'Angleterre à la fin du XVIII^e siècle, proposée dans l'ouvrage pionnier de Neil McKendrick, John Brewer, et John Harold Plumb en 1982 nommé *The Birth of a Consumer Society : The Commercialization of Eighteenth-Century England*, Bloomington⁴⁵. Selon eux, la consommation des nouveaux produits s'accélère au fur et à mesure qu'elle descend l'échelle sociale et que les classes inférieures cherchent à imiter les manières et les modes de

44 CHESSEL Marie-Emmanuelle, « Où va l'histoire de la consommation ? », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, [en ligne], n° 59-3, 2012/3, p. 150-157.

45 *Ibid.*, p. 151.

consommation des classes supérieures⁴⁶. Deux articles de James Riley⁴⁷ et John Styles⁴⁸, datant respectivement de 2000 et 2001, exposent la façon dont le marché économique du textile et des vêtements s'étend à l'ensemble de l'Europe. Par ailleurs ils décrivent l'impact des innovations technologiques sur la production vestimentaire en Angleterre⁴⁹. Toujours en ce qui concerne la circulation des biens, l'article de Beverly Lemire et Giorgio Riello permet de rendre compte des nombreuses interactions entre les aires commerciales touchant au textile. Mais aussi, ils questionnent la façon dont les vêtements circulent et dynamisent les échanges entre l'Asie et l'Europe⁵⁰. Maxine Berg a elle aussi produit des travaux traitant de la consommation matérielle, notamment en participant à l'ouvrage collaboratif *Consumers and Luxury in Europe 1650-1850*⁵¹. L'œuvre aborde l'explosion de la production des objets de consommation et de luxe, ainsi que la demande croissante pour leur achats par une partie de plus en plus large de la population. Daniel Roche s'inscrit lui aussi dans les recherches développées par l'historiographie anglo-saxonne, en mettant en avant le rôle des consommateurs. Il publie un article traitant des divergences et oppositions dans la façon de consommer les vêtements, entre ceux qui consomment de façon ostentatoire tout en restant dans leurs rangs sociaux. Et la récusation morale faite à ceux qui consomment sans respecter leurs conditions et positions sociales⁵². Neil McKendrick, John Brewer et H. Plumb ont contribué à la recherche concernant la problématique de la dépense vestimentaire⁵³, en produisant un ouvrage collaboratif. Ils se sont notamment focalisés sur la naissance de la société de consommation en Angleterre au XVIII^e siècle. Ils font un parallèle entre la révolution et les changements que connaît le consommateur dans ses pratiques d'achat qui évoluent en même temps que la révolution industrielle. Le commerce et son rôle sont aussi étudiés par John Benson⁵⁴, qui se focalise sur les commerçants et leurs apports dans la culture

46 PEREZ GARCIA Manuel, « Les échanges transnationaux et la circulation des nouveaux produits en Méditerranée occidentale au XVIII^e siècle », *Histoire, économie & société*, [en ligne], n°1, 2011, pp. 39-55.

47 RILEY James, « A widening market in consumer goods », in *Early modern Europe, an Oxford History*, Oxford, Oxford University press, 2001.

48 STYLES John, « Product innovation in early modern London », *Past & Present*, 2000, volume 168, n°1, p. 124-169.

49 MONATIN Delphy, *op. cit.* p. 85.

50 LEMIRE Beverly et RIELLO Giorgio, « East and West textiles and fashion early modern Europe », *Journal of Social History*, 2008, volume 41, n°4, p. 887-916.

51 BERG Maxine et CLIFFORD Helen, *Consumers and Luxury in Europe 1650-1850*, Manchester, Manchester University Press, 1999.

52 ROCHE Daniel, « La culture des apparences. Le vêtement entre l'économie et la morale » dans MARSEILLE Jacques., (dir.), *Le luxe en France du siècle des Lumières à nos jours*, Paris, Association pour le développement de l'histoire économique, 1999, p. 42.

53 MCKENDRICK Neil, BREWER John et PLUMB John Harold, *The Birth of a Consumer Society: Commercialization of Eighteenth Century England*, London, Europa Publications, 1982.

54 BENSON John, *A nation of shopkeepers, five centuries of british retailings*, London, Tauris, 2003.

de la consommation. Le travail de Roy Porter⁵⁵ poursuit la même démarche que celle de John Benson en mettant en avant le rôle des boutiquiers, permettant l'émergence de la culture matérielle. L'historiographie anglo-saxonne met en lumière la circulation des biens ainsi que le rôle des consommateurs et des vendeurs. Elle a cependant une lacune, puisque selon Manuel Perez Garcia, l'étude du cas anglais et de l'Empire britannique a été la plupart du temps privilégiée. Et cela a donné aux études sur la consommation une orientation euro-centrique⁵⁶. Néanmoins, l'historiographie récente déplace la focale vers d'autres échelles et d'autres régions du monde, en particulier l'Afrique et l'Asie ainsi que vers d'autres espaces comme la maison plutôt que le grand magasin mais aussi vers d'autres groupes sociaux⁵⁷. En ce qui concerne plus précisément le cadre de la ville de Toulouse, Robert Forster a publié une thèse concernant la noblesse toulousaine au XVIII^e siècle, se concentrant plus précisément sur les aspects économiques et sociaux⁵⁸.

2 – La production historique française

Côté français, la production historique concernant la culture matérielle n'est pas en reste, même si son angle d'approche est quelque peu différent des Anglo-saxon-e-s, en plaçant la focale sur les objets du quotidien. Fernand Braudel propose une étude sur la culture matérielle, à l'aube de la date charnière des années 1980. Son ouvrage *La civilisation matérielle, économie et capitalisme XV^e- XVIII^e siècles, les structures du quotidien : le possible et l'impossible*⁵⁹ témoigne du fait que l'histoire de la culture matérielle et les comportements sociaux sont directement liés. Le vêtement est décrit comme un fait social à travers lequel il signifie le niveau de vie, engendrant des circulations économiques afin de se l'approprier et de le posséder.

Daniel Roche demeure encore de nos jours le pilier de l'histoire de la consommation qu'il étudie dans trois de ses ouvrages et qui sont des références en la matière : *La culture des apparences, une histoire du vêtement XVII^e-XVIII^e siècle*⁶⁰ au sein duquel il étudie la façon

55 PORTER Roy, *A consumption and the world of goods*, London, Routledge, 1993.

56 PEREZ GARCIA Manuel, *op.cit.*, p. 39-55.

57 CHESSEL Marie-Emmanuelle, *op. cit.* p. 151.

58 FORSTER Robert, *The Nobility of Toulouse in the Eighteenth Century : A Social and Economic Study*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1960.

59 BRAUDEL Fernand, *La civilisation matérielle, économie et capitalisme XV^e- XVIII^e siècles, les structures du quotidien : le possible et l'impossible*, Paris, Armand Colin 1979.

60 ROCHE Daniel, *La culture des apparences, op. cit.*

dont on s'approprié et dont on consomme le vêtement dans les classes populaires, la bourgeoisie mais aussi la noblesse. Ses deux autres ouvrages respectifs : *Histoire des choses banales, naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles, XVII^e-XVIII^e siècles*⁶¹ ainsi que *Le peuple de Paris : essai sur la culture populaire au XVIII^e siècle*⁶² abordent le vêtement comme un moyen de retracer l'émergence d'une culture nouvelle de la consommation au sein des sociétés du XVII^e et XVIII^e siècle⁶³.

D'autres chercheurs et chercheuses se sont intéressé-e-s aux logiques de consommation, comme Philippe Perrot dans son ouvrage consacré aux pratiques de la bourgeoisie au XIX^e siècle : *Les dessus et les dessous de la bourgeoisie*⁶⁴. Natacha Coquery s'inscrit dans le même axe de recherche que John Benson en décryptant les pratiques des boutiquiers parisiens, en analysant l'impact de leurs rôles, dans la diffusion de la culture des apparences dans le cadre urbain⁶⁵.

L'étude des consommations vestimentaires est alors le moyen de préciser la hiérarchie des apparences.

61 ROCHE Daniel, *Histoire des choses banales, naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles, XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Fayard, 1997.

62 ROCHE Daniel, *Le peuple de Paris : essai sur la culture populaire au XVIII^e siècle*, Paris, Aubier-Montaigne, 1981.

63 MONATIN Delphy, *op. cit.* p. 81.

64 PERROT Philippe, *Les dessus et les dessous de la bourgeoisie*, Paris, Fayard, 1981.

65 COQUERY Natacha, *Tenir boutique à Paris au XVIII^e siècle*, Aubervilliers, CTHS Histoire, 2011.

L'étude consacrée à l'histoire de la noblesse permet tout d'abord de dresser une typologie juridique des groupes, mais aussi d'en saisir les aspects socio-économiques qui caractérisent le mode de vie nobiliaire ainsi que leurs aspirations individuelles.

1 - Origine de l'engouement pour l'étude de la noblesse

L'historien Jean Meyer s'attelant en 1966 à l'historiographie de sa thèse intitulée *La noblesse bretonne au XVIII^e siècle*, mentionne au sein de son introduction : « La bibliographie de la noblesse est à la fois immense et, hormis quelques rares titres, de portée médiocre. Immense, parce qu'il n'est guère d'ouvrages d'histoire économique, sociale ou politique qui n'ait, peu ou prou, abordé quelque aspect de la question nobiliaire. De médiocre portée, parce que très peu d'entre eux ont envisagé la noblesse "de l'intérieur", ou ont centré leur étude sur le deuxième ordre»⁶⁶. Cependant, Laurent Bourquin nous fait part dans son article nommé « La noblesse française à l'époque moderne : une historiographie »⁶⁷ du fait que quarante ans après cette constatation de Jean Meyer, le panorama historiographique est radicalement différent. Car la noblesse est désormais un sujet de recherche universitaire à part entière. De ce fait, comment la noblesse a-t-elle acquis un statut prépondérant dans la recherche historique ? Laurent Bourquin explique que cette étape s'est faite en trois phases distinctes.

L'engouement pour la noblesse découle d'un événement historique en particulier : La restauration de la noblesse d'Ancien Régime par la charte promulguée en 1814. Les historiens du XIX^e siècle se mettent désormais au service de la mémoire noble afin : « De faire connaître les hiérarchies et les codes du groupe au public cultivé, voire aux nobles eux-mêmes, dont la mémoire familiale a pu être interrompue pendant une génération. »⁶⁸. D'autant plus que cette nouvelle charte pose de nombreuses questions identitaires, il est alors impératif pour les membres de la noblesse de se retrouver dans leur statut social fraîchement repris. Des

66 MEYER Jean, *La noblesse bretonne au XVIII^e siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1985 [1966], vol. 1, p. 21.

67 BOURQUIN Laurent, « La noblesse française à l'époque moderne : une historiographie », dans *Les noblesses normandes : XVI^e-XIX^e siècle* [en ligne], Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 23.

68 *Ibid.*, p. 24.

ouvrages se présentant sous forme de traités juridiques sont alors publiés afin d'expliquer aux nobles ce qu'était la noblesse de second ordre, afin qu'ils puissent à nouveau se réapproprier leur rang et leurs coutumes. L'ouvrage d'Antoine-Louis de Laigue intitulé *Les Familles françaises considérées sous le rapport de leurs prérogatives honorifiques héréditaires, ou Recherches historiques sur l'origine de la noblesse, les divers moyens dont elle pouvait être acquise en France, l'institution des majorats, et l'établissement des ordres de chevalerie*⁶⁹ est une référence où sont abordés les origines de la noblesse ainsi que les différents moyens d'anoblissement. Alphonse Chassant publie lui aussi un ouvrage destiné à la noblesse : *Les nobles et les vilains du temps passé ou recherches critiques sur la noblesse et les usurpations nobiliaires* qui a pour visée d'éviter l'usurpation en distinguant la « vraie » noblesse de la « fausse ».

Dans les années 1860 les publications se poursuivent et sont abondantes⁷⁰. Elles placent cette fois la focale vers les individus et les familles dont les informations sont rassemblées dans des recueils et sont toujours destinées à être consultés par les membres de la noblesse. Cela leur permet d'y retrouver leurs origines, gloires passées et filiations. Le catalogue des nobles ayant pris part aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux états généraux de 1789⁷¹ est notamment à retenir.

Se développent par la suite les monographies, le plus souvent rédigées par des érudits locaux tels que les curés. Ils s'attachent alors à retracer les histoires des châteaux et des seigneuries environnantes. Les ouvrages sont destinés aux sociétés savantes de province⁷².

Puis la fin du XIX^e siècle est marquée par la publication d'œuvres retraçant l'histoire de l'État, sous forme essentiellement biographique. Notamment par le biais de personnes illustres ou de puissantes familles, comme l'ouvrage de Joseph de Croze : *Les Guises, les Valois et Philippe II*⁷³.

69 DE LAIGUE Antoine-Louis, *Les Familles françaises considérées sous le rapport de leurs prérogatives honorifiques héréditaires, ou Recherches historiques sur l'origine de la noblesse, les divers moyens dont elle pouvait être acquise en France, l'institution des majorats, et l'établissement des ordres de chevalerie...*, Paris, Imprimerie Royale, 1815.

70 BOURQUIN Laurent, *op. cit.* p. 27.

71 DE LA ROQUE Louis et DE BARTHÉLEMY Édouard, *Catalogue des gentilshommes d'Alsace, Corse, Comtat-Venaissin qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux assemblées de la noblesse, pour l'élection des députés aux états généraux de 1789*, Paris, E. Dentu, 1865.

72 BOURQUIN Laurent, *op. cit.* p. 28.

73 DE CROZE Joseph, *Les Guises, les Valois et Philippe II*, Paris, Amyot, 1866.

2 - L'essor de la recherche

Au début du XX^e siècle, la noblesse n'est toujours pas étudiée en tant que groupe à part entière par les historiens⁷⁴. Il faut alors attendre la publication intitulée « Les noblesses » dans les *Annales*⁷⁵. Elle a pour objectif d'ouvrir la voie à de nouveaux chantiers de recherches. L'axe d'étude traitant de la noblesse n'est cependant pas encore totalement exploité par Marc Bloch et Lucien Febvre. Ils sont préoccupés par des thématiques socio-économiques qui ne permettaient pas de dégager les spécificités des groupes nobiliaires. Comme le précise Laurent Bourquin, les avancées décisives sont le fruit des travaux d'historiens comme Pierre de Vaissière à travers son ouvrage intitulé *Gentilshommes campagnards de l'ancienne France*⁷⁶.

L'histoire de la noblesse prend véritablement son élan et acquiert le statut historiographique qu'on lui connaît de nos jours entre les années 1970-1980⁷⁷. Notamment à travers le livre de Jean-François Solnon : *215 bourgeois gentilshommes au XVIII^e siècle*⁷⁸, ainsi que la publication en anglais de James B. Wood sous le nom de *The Nobility of The Élection of Bayeux (1463-1666)*⁷⁹. Jean Nicolas quant à lui s'attache à décrypter les comportements, les centres d'intérêts mais aussi les loisirs dans le cadre du mode de vie nobiliaire⁸⁰. Le rapport au pouvoir est aussi abordé, essentiellement vu sous son angle contestataire par Arlette Jouanna⁸¹. Les spécificités sociales de la noblesse sont abordées par François Bluche dans l'ouvrage *Les magistrats du parlement de Paris au XVIII^e siècle*⁸². Jean-Marie Constant

74 BOURQUIN Laurent, *op. cit.* p. 26.

75 BLOCH Marc et FEBVRE Lucien, « Enquêtes. Les noblesses », *Annales HES*, tome 8, 1936, p. 238-255 et p. 366-378.

76 DE VAISSIÈRE Pierre, *Gentilshommes campagnards de l'ancienne France*, Paris, Perrin, 1903, réimp. Étrépilly, Presses du Village, 1986.

77 BOURQUIN Laurent, *op. cit.* p. 29.

78 SOLNON Jean-François, *215 bourgeois gentilshommes au XVIII^e siècle. Les secrétaires du roi à Besançon*, Paris, Les Belles Lettres, 1980.

79 WOOD James B., *The Nobility of The Élection of Bayeux (1463-1666)*, Princeton, Princeton University Press, 1980.

80 NICOLAS Jean, *La Savoie au XVIII^e siècle. Noblesse et bourgeoisie*, Paris, Maloine, 1978.

81 JOUANNA Arlette, *L'Idée de race en France au XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle*, Montpellier, université de Montpellier III, 1981.

82 BLUCHE François, *Les magistrats du parlement de Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Economica, 1986, [1960].

aborde tour à tour la question du lignage noble, sa construction, son ascension, ainsi que la perpétuation de sa mémoire dans une étude démographique et anthropologique⁸³.

Michel Figeac contribue à la recherche en s'intéressant durant sa thèse à la noblesse bordelaise, plus précisément à son destin durant la Révolution, qu'elle perte elle a subit. Mais aussi comment les nobles se sont adaptés aux temps nouveaux⁸⁴. Par la suite, il a étudié la vie quotidienne de la noblesse dans son œuvre intitulée *Châteaux et vie quotidienne de la noblesse. De la Renaissance à la douceur des Lumières*⁸⁵. Michel Figeac a ensuite publié un ouvrage nommé *Les noblesses en France du XVI^e au milieu du XIX^e siècle*, où il aborde différents aspects du mode de vie nobiliaire⁸⁶.

Ces nombreuses études sont essentielles car elles permettent de saisir différents aspects de la noblesse. Comme sa culture, ses goûts. Ces études permettent d'élargir le cadre de la recherche en ne se concentrant plus exclusivement sur les lignages Mais en abordant désormais la vie des élites à l'époque moderne.

83 CONSTANT Jean-Marie, « Une voie nouvelle pour connaître le nombre des nobles aux XVI^e et XVII^e siècles : les notions de “densité et d'espace” nobiliaires », *La France d'Ancien Régime. Études réunies en l'honneur de Pierre Goubert*, Toulouse, Privat, 1984.

84 FIGEAC Michel, « *Destins de la noblesse bordelaise 1770-1830* », Thèse de doctorat sous la direction de POUSSOU Jean-Pierre, Université Paris Sorbonne, 1995.

85 FIGEAC Michel, *Châteaux et vie quotidienne de la noblesse. De la Renaissance à la douceur des Lumières*, Paris, Armand Colin, 2006.

86 FIGEAC Michel, *Les noblesses en France du XVI^e au milieu du XIX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2013.

II – PRÉSENTATION DU CORPUS DE SOURCES

Les sources dont on dispose sont de nature multiples. Tout d’abord, des inventaires de biens après décès présents dans les fonds notariés de la série E. La comptabilité jusqu’à présent inexploitée, provenant de fonds privés issus de la série J. Mais aussi les échanges épistolaires de la famille d’Albis de Belbèze, sous les cotes 1E5 et 1E6 provenant de fonds privés. L’intégralité de ces archives se trouvent aux Archives Départementales de la Haute-Garonne. Les inventaires de saisies de biens révolutionnaires de la série S des Archives Municipales sont aussi mobilisés. La longueur des sources réunies est très variable. Il y a parfois la présence de quelques lignes seulement, attestant par exemple d’un achat effectué. Ou alors la présence de documents plus fournis en détails, pouvant faire jusqu’à 84 pages comme un inventaire de biens après décès. Concernant la chronologie, elle va de 1672 à 1802. Le corpus de sources est actuellement constitué de 105 cotes, dont 22 entièrement consultées. Le choix de s’intéresser précisément à ces types d’archives est dû au fait que les informations qu’elles nous délivrent sont de natures variées et complémentaires. Elles représentent donc un apport varié, permettant ainsi d’éclairer notre sujet, malgré que les informations recueillies soient à ce stade de l’étude encore disparates.

A - INVENTAIRES DE BIENS APRÈS DÉCÈS

Toutefois, le dépouillement d’inventaires de biens après décès a permis de mettre à jour des informations précieuses. L’inventaire est un acte de défense juridique. Sa part dans la production notariale est cependant plus faible que celles consacrées aux testaments et contrats de mariages. Ils sont conservés de façon isolée, que l’on peut aussi retrouver dans les minutes⁸⁷. Les inventaires sont le plus fréquemment témoins d’un cercle aisé⁸⁸, d’où leurs abondances et variétés dans le cadre nobiliaire. Les inventaires sont précieux à exploiter du fait de leurs rédactions se déroulant dans un climat psychologique particulier. En effet, les documents écrits au sein des familles aisées nobles, offrent généralement un cadre propice à la qualité de la rédaction, puisque les familles fortunées sont accoutumées aux démarches du monde juridique⁸⁹. Grâce aux inventaires de biens après décès, nous avons ouvert les meubles

⁸⁷ MONATIN Delphy, *op.cit.*, p. 69.

⁸⁸ ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, *op. cit.*, p. 73.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 74.

des maisons nobles toulousaines afin d'essayer d'en saisir les particularités en matière de consommation vestimentaire. L'apport des inventaires est multiple. Ils sont les témoins des bilans de fin de vie⁹⁰. Et permettent donc d'avoir une vision d'ensemble des vêtements possédés par le ou la défunt-e et ainsi de prendre connaissance de l'ampleur de l'accumulation vestimentaire tout au long d'une vie. De plus, les descriptions des vêtements et autres possessions touchant l'apparence énoncée par le notaire, permettent dans la plupart des cas de connaître l'état des garde-robes ainsi que le nombre de pièces vestimentaires possédées au moment du décès. Les étoffes même si elles ne sont pas systématiquement précisées par le notaire, sont le moyen de saisir le type de matières plus ou moins luxueuses, privilégiées par la noblesse toulousaine.

Néanmoins, les inventaires de biens après décès présentent de nombreuses difficultés méthodologiques. En exploitant les informations délivrées par les inventaires, l'historien-ne est dépendant-e des descriptions faites par les scripteurs. Il ou elle doit en effet composer avec le manque de sérieux de certains notaires qui n'hésitent pas à édulcorer les informations. En outre, l'hétérogénéité des descriptions affecte nos possibilités d'interprétation⁹¹. De ce fait, il arrive que ne nous retrouvons pas dans les descriptions des termes très précis car ils peuvent être ignorés du notaire. Le vocabulaire employé pose lui aussi une difficulté supplémentaire puisque un même mot peut désigner différentes coupes de vêtements et peut même qualifier plusieurs pièces identiques. Les couleurs ne sont pas systématiquement citées. Il en va de même pour les types de tissus qui ne sont pas toujours mentionnés par le notaire. L'appréciation subjective du vêtement et de sa valeur le rend alors en ce sens insaisissable lors du dépouillement des sources⁹². Afin de pallier à cela, le recours à un Dictionnaire des étoffes a été consulté⁹³. Il faut insister sur le fait que tous les inventaires ne comportent pas de garde-robes⁹⁴. Le notaire peut aussi parfois prendre le parti de ne pas mentionner certaines pièces vestimentaires si elles n'ont aucune valeur marchande significative. Car la rédaction a pour unique visée de constituer un document officiel servant à répartir au sein de la famille l'héritage. Cela ne signifie cependant pas que le ou la défunt-e n'en possédait pas. Les habits peuvent aussi être partagés ou bien être légués aux domestiques du foyer et éventuellement

90 MONATIN Delphy, *op. cit.*, p. 69.

91 *Ibid.*, p. 70.

92 BLANC Odile, « Histoire du costume : l'objet introuvable, l'étoffe et le vêtement », *Médiévales* [en ligne], n°29, 1995, p. 67.

93 BERTHOD Bernard, CHAVENT-FUSARO Martine et HARDOIN-FUGIER Elisabeth, *Les étoffes : dictionnaire historique*, Paris, Les éditions de l'amateur, 1994.

94 DOUSSET Christine, « Paraître du deuil, d'un lieu à l'autre. Les veuves en Midi toulousain au XVIII^e siècle », *Apparence(s)*, [en ligne], n°4, 2012, p. 18.

vendus afin de couvrir les frais engendrés pour les funérailles avant la venue du notaire. De plus, il n'est pas rare de rencontrer des inventaires de biens où le notaire n'indique pas une somme permettant d'estimer clairement la valeur des effets. Des doutes peuvent surgir sur l'identité de la personne à qui étaient réellement destinés les tenues inventoriées et sur la période durant laquelle elles ont été utilisées⁹⁵. Le cadre de rédaction de l'inventaire effectué dans une situation familiale neutralisée par la mort, peut nous confronter à des comportements vestimentaires de personnes âgées alors moins ostentatoires⁹⁶. Ce qui peut biaiser notre étude puisque il n'est pas possible de savoir si durant leur vie, ces personnes ont consommé ou non avec entrain des vêtements à la mode. Et si cette pratique relever de la rareté ou d'une habitude bien ancrée. Enfin, les étapes de la possession du vêtement ainsi que les éventuelles périodes de crispation budgétaire habituellement allouées pour la consommation vestimentaire ne font pas partie des missions de l'inventaire après décès⁹⁷.

B - INVENTAIRES DE BIENS DE SAISIES RÉVOLUTIONNAIRES

Les inventaires de biens de saisies révolutionnaires sont rédigés à la veille de la Révolution. Au moment où des membres appartenant à la noblesse, décident d'émigrer de Toulouse par peur ou pour d'autres raisons, afin de sauver leur vie. Dans le cadre de notre étude ce sont spécifiquement les parlementaires qui sont concernés. Ces saisies rédigées en présence d'officiers municipaux, ont permis d'établir un inventaire précis des lieux désormais inoccupés. Les vêtements y sont alors rassemblés, afin d'en établir la valeur puisque ces biens saisis ont pour vocation d'être vendus. Les inventaires constituent alors une source intéressante dans l'étude des consommations vestimentaires, puisque la valeur des garde-robes nous est transmise. Ce qui nous permet de savoir si les parlementaires toulousains immigrés consacraient une plus ou moins grande partie de leur budget à l'achat de vêtements et autres accessoires. Cependant, les vêtements peuvent être absents des descriptions établies lors des saisies. Ce n'est pas parce qu'un objet n'est pas noté qu'on doit immédiatement en conclure qu'il ne figure pas dans le patrimoine⁹⁸. Les parlementaires ont très bien pu partir

95 DOUSSET Christine, « Paraître du Deuil... », *op. cit.*, p. 18.

96 PARDAILHE-GALABRUN Annick, *La naissance de l'intime. 3 000 foyers parisiens, XVI^e- XVII^e siècles*, Paris, PUF, 1988, p. 24.

97 MONATIN Delphy, *op. cit.*, p. 69.

98 BÉAUR Gérard, « Niveau de vie et révolution des objets dans la France d'Ancien Régime. Meaux et ses campagnes aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, tome 4, n° 64-4, 2017, p.

avec l'ensemble de leurs garde-robes avec eux. De plus, notre étude peut être biaisée si lors de la saisie des vêtements sont retrouvés. Car il est possible que les familles parlementaires aient laissé sur place des vêtements sans valeur, pouvant les encombrer durant leur voyage, en emportant avec eux ceux qui étaient les plus précieux.

C - ÉCRITS DU FOR PRIVÉ

Dans le cadre de notre étude, nous avons aussi mobilisé les écrits du for privé. Nommés aussi écritures ordinaires, quotidiennes ou encore ego documents. Telles sont quelques unes des formules désignant les archives de la série J, qui sont caractéristiques du fruit de pratiques d'écriture routinière, ne nécessitant aucun talent particulier⁹⁹. L'historiographie toulousaine récente nous a fait part de la richesse historique de ce type d'archive, relevant de l'expression de soi¹⁰⁰. La rédaction des comptes de la maisonnée, est dans la majorité des cas durant le XVIII^e siècle, l'apanage des hommes qui tiennent les comptes de leurs familles¹⁰¹. La culture comptable appartient au patrimoine mémoriel de la demeure et elle est ainsi transmise de père en fils¹⁰². La comptabilité domestique est une inépuisable réserve de chiffres, de dates, d'objets et de gestes, permettant d'enrichir la réflexion ainsi que la recherche de la consommation du vêtir. De plus, l'analyse des pratiques comptables et plus largement, celle des usages sociaux générés par l'économie domestique, offrent l'opportunité d'entrevoir la diversité des consommations ou au contraire leur pauvreté¹⁰³. Elles permettent aussi de retrouver les éléments constitutifs d'une garde-robe sur plusieurs années et donc de restituer les rythmes des renouvellements. Et de saisir plus ou moins directement l'influence des modes sur les individus quand le *tempo* des achats est supérieur à celui de l'usure et du remplacement qu'imposent les besoins matériels. Il est possible dans certains cas de mesurer la dépense vestimentaire dans ses cadences et leurs variations quotidiennes et annuelles. Au-

30.

99 COUROUAU Jean-François et MOUYSET Sylvie, « À la recherche des écrits du for privé du Midi de la France et de Catalogne », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, tome 122, n° 270, 2010, p. 165.

100 MOUYSET Sylvie, BARDET Jean-Pierre, RUGGIU François-Joseph, *Car c'est moi que je peins, écritures de soi, individu et liens sociaux, Europe XV^e-XX^e siècle*, acte de colloque de Conques du 25 et 27 septembre 2008, Toulouse, Université de Toulouse le Mirail, 2010. Cet ouvrage permet d'illustrer l'historiographie récente.

101 MOUYSET Sylvie, « Tenir ses comptes : une écriture minimale de soi », dans BARDET Jean-Pierre et RUGGIU François-Joseph, *Les écrits du for privé en France du Moyen Âge à 1914*, Paris CTHS, 2014, p. 164.

102 *Ibid.*, p.164.

103 MOUYSET Sylvie, « Tenir ses comptes... », *op. cit.*, p. 164.

delà, on perçoit les jeux d'habitudes et de contraintes qui interviennent dans l'organisation et l'évolution de la consommation vestimentaire familiale¹⁰⁴.

L'exploitation d'écrits du for privé offre un cadre d'expression plus libre et moins formel que l'inventaire de biens après décès. En effet, les personnes en charges de tenir les comptes organisent leur comptabilité à leurs idées¹⁰⁵ : en passant de la simple liste « au fil de l'eau », à l'agencement complexe du livre en colonnes¹⁰⁶. La maîtrise de la plume peut aussi différer d'une personne à une autre ainsi que l'envie de consacrer plus ou moins de temps ou de soin à l'inscription des hauts et menus faits qui tissent son quotidien et celui des siens¹⁰⁷.

De ce fait, cela engendre des difficultés multiples pour l'historien-ne, puisque la mise à l'écart des dépenses concernant l'achat de vêtement ainsi que les frais d'entretien et de blanchissage ne sont pas systématiquement précisés. Il est aussi fréquent que la date de l'achat ou la somme déboursée n'apparaissent pas systématiquement. L'altération du document peut aussi parfois affecter son exploitation, ce qui peut même nous conduire à évincer un document¹⁰⁸. Malgré ces lacunes engendrées par le fait que la comptabilité demeure pléthorique et ses informations difficiles à appréhender pour l'historien-ne¹⁰⁹. Il est cependant intéressant de replacer les informations recueillies dans leur contextes temporels et géographiques, qui sont nécessaires afin de comprendre les logiques de ce phénomène culturel qu'est la mode¹¹⁰ ainsi que sa consommation au sein des demeures nobles.

Les échanges épistolaires de la famille des d'Albis de Belbèze à la fin du XVIII^e siècle, notamment ceux entre Mme de Lastrene, et sa fille, mariée à Jean-François-Denis d'Albis de Belbèze, sous la cote 1E6, nous permettent d'appréhender l'importance qu'occupe le vêtement dans leurs échanges réguliers. Et ainsi peut-être d'apercevoir des bribes de conversations, attestant d'achats de vêtements ou d'accessoires. Madame d'Albis de Belbèze évoque régulièrement les vêtements et accessoires dès que l'occasion s'en présente en particulier avec sa mère, Mme de Charlary. En ne manquant pas de nous faire part de ses considérations personnelles sur telle ou telle mode¹¹¹. Ces écrits du for privé sont alors

104 ROCHE Daniel, *op. cit.*, p. 181.

105 COQUERY Natacha, MENANT François et WEBER Françoise (dir.), *Écrire, compter, mesurer: vers une histoire des rationalités pratiques*, Paris, Éditions rue d'Ulm, 2006, p. 174-175.

106 MOUYSET Sylvie, « Tenir ses comptes : une écriture minimale de soi », *op. cit.*, p. 169.

107 MOUYSET Sylvie, *Ibid.*

108 ADHG, Fonds privés, 2J 18, « Thomas de Maniban, son épouse et ses deux filles (1596 1652) ».

109 MOUYSET Sylvie, BARDET Jean-Pierre, RUGGIU François-Joseph, *op. cit.*, p. 10.

110 PIBOUBÈS Talissa, *op. cit.*, p. 25.

111 *Ibid.*, p. 21.

l'occasion d'évaluer le degré d'appréciation personnelle que chaque individu, en l'occurrence ici Mme de Lastrene, porte aux vêtements¹¹².

112 FOISIL Madeleine, « L'écriture du for privé » dans ARIÈS Philippe, DUBY Georges, et CHARTIER Robert (dir.), *Histoire de la vie privée : de la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 1996, p. 331-369.

Deuxième partie : Les consommations vestimentaires dans la noblesse toulousaine au XVIII^e siècle

I - ENTRETENIR SES EFFETS VESTIMENTAIRES : UNE NÉCESSITÉ

Madeleine Delpierre, ancienne conservatrice d'art au Palais Galliera à Paris, a par ses nombreuses recherches portant sur le costume du XVIII^e siècle été menée à dépouiller les archives entreposées au sein du musée ainsi que celles présentes aux Archives Nationales. Cela lui a permis de confirmer que « l'étoffe des vêtements est ce qui, de loin, est le plus coûteux. Les factures confirment le souci de les faire durer »¹¹³. Cette affirmation prend tout son sens dans notre corpus de sources où nous retrouvons à plusieurs reprises, autant dans la comptabilité que dans les inventaires de biens après décès, les mentions suivantes : « uzé »¹¹⁴, « blanchis »¹¹⁵, « retourné »¹¹⁶. Ce constat peut de prime abord surprendre puisque nos recherches se concentrent essentiellement sur la consommation vestimentaire dans la noblesse. On envisage alors plus généralement une consommation vestimentaire rentrant dans le cadre de l'opulence nobiliaire, où la capacité de changement et de renouvellement des vêtements y est extrêmement rapide¹¹⁷. Idée que renforce l'historien Michel Taillefer attestant qu'au XVIII^e siècle, les garde-robes de la noblesse toulousaine sont beaucoup plus fournies et variées que celles des Toulousains de classes sociales inférieures. Ce qui n'exclut cependant pas de retrouver une forte proportion de vêtements ayant subi les affres du temps dans les garde-robes de la noblesse. De plus, la consommation en matière de vêtement ne concerne pas exclusivement des achats d'effets neufs, visant à remplacer les anciens. Il est en effet commun de rencontrer lors des dépouillements de comptabilités et d'inventaires de biens après décès,

113 DELPIERRE Madeleine, *op. cit.*, p. 173.

114 Archives Départementales de la Haute-Garonne, Fonds des notaires, 3E 11890, « Inventaire des meubles et effets de la défunte dame Marie de Carraud veuve de noble Pierre Amieu, ancien Capitoul, 9 août 1737 ».

L'utilisation de l'adjectif uzé revient à plusieurs reprises aux pages : 17, 19, 28, 43. L'inventaire comporte en tout 47 pages.

115 ADHG, Fonds privés, 2J 30, « Joseph Gaspard de Maniban (1686-1762), fils aîné de Jean Guy de Maniban, premier président du Parlement de Toulouse, seigneur de Valence, marié le 4 juillet 1707 à Jeanne Christine Lamoignon (1686-1744) son épouse et ses deux filles. Comptabilités, quittances, mémoire de comptes, datant de 1707 à 1762 ».

116 ADHG, Fonds privés, on retrouve cette mention dans trois cotes concernant des factures de tailleurs : 6J 17, 2J 73 et 2J 74.

117 ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, *op. cit.*, p. 188.

des traces d'entretien se déclinant sous plusieurs formes, ayant pour but commun de réduire en partie ses dépenses tout en se conformant aux normes de civilités exigées.

A - L'ENTRETIEN DES GARDE-ROBES

Les vêtements sont très coûteux de par leurs étoffes. Cette préciosité des habits va de pair avec l'idée que les macules vestimentaires authentifient les souillures de l'âme¹¹⁸. Il est donc primordial pour les familles nobles de porter un intérêt tout particulier à leurs vêtements, dont nous allons nous attacher à éclairer les pratiques d'entretien qui y sont liées. Le linge touchant tour à tour les draps, le linge de toilette ainsi que les sous-vêtements¹¹⁹, peut tout d'abord être nettoyé par des blanchisseuses dont le rôle est intimement lié à celui de l'économie des apparences¹²⁰ car la technique repose sur des savoir-faire détenus par les femmes, transmis souvent dans le cadre de l'économie domestique, de mères en filles¹²¹. L'économie du vêtement est ainsi doublée par une économie de blanchisserie¹²². La première opération est la macération des toiles, successivement dans de l'eau chaude et de l'eau froide, pour activer une fermentation et détacher la saleté. Puis, après une première action de séchage, vient le « coulage », soit l'application de la lessive, elle-même fabriquée par une combinaison de soudes ou de potasses végétales, issues de la combustion de plantes salines, ou de cendres, dites « gravelées » ou « communes », quelquefois même avec de la chaux. Le coulage se fait par foulage. L'opération se réalise en plusieurs temps sur plusieurs heures. Puis, les linges sont mis à sécher et, suivant la nature du blanchissage, ces dernières opérations peuvent être renouvelées un grand nombre de fois¹²³. Il arrive aussi parfois qu'on fasse bouillir les étoffes, principalement de lin, chanvre ou coton¹²⁴, car ce sont des matières facile d'entretien supportant les multiples lessives, ce qui explique qu'au cours du XVIII^e siècle, les tissus de coton envahissent les armoires et les coffres¹²⁵. La mise en avant de la blancheur est dû au fait que le blanc est la couleur la plus stable, il est donc assimilé comme symbole de propreté par

118 ROCHE Daniel, *La culture des apparences*, op.cit., p. 351.

119 PASTOUREAU Michel et SIMONNET Dominique, *Le petit livre des couleurs*, Paris, Éditions du Panama, 2005, p. 50. L'ensemble du chapitre intitulé « Le blanc : partout, il dit la pureté et l'innocence » allant de la page 43 à 59 permet d'éclairer l'importance majeure de la blancheur durant l'époque moderne.

120 MORERA Raphaël et LE ROUX Thomas, « Blanchisseuses du propre, blanchisseurs du pur. Les mutations genrées de l'art du linge à l'âge des révolutions textiles et chimiques (1750-1820) », *Genre & Histoire*, [en ligne], n°22, 2008, p. 6.

121 *Ibid.*, p. 12.

122 *Ibid.*, p. 7.

123 *Ibid.*, p. 12.

124 PASTOUREAU Michel et SIMONNET Dominique, *Le petit livre...*, op.cit., 2005, p. 51.

125 DOUSSET Christine, « Paraître du deuil... », op. cit., p. 19.

excellence. Cette pratique concerne principalement les dessous, qui à la fin du XVIII^e siècle, ne sont pas invisibles dans la mode des jeux de superpositions qui laissent apparaître le devant d'un vêtement, son col ou encore les extrémités des manches afin de mettre en valeur les ornements de l'habit et surtout la blancheur du linge du dessus¹²⁶. Les habits de dessus qui composent la tenue sont alors en majorité blanchis. La comptabilité de Joseph Gaspard, marquis de Maniban¹²⁷, révèle qu'il donne à blanchir ses « colets »¹²⁸. Il en va de même pour Louis Cécile Marie de Campistron, dont un mémoire de compte mentionne « faire blanchi quatre paires bas de soie. »¹²⁹, signifiant un élément de distinction par son prix d'achat élevé¹³⁰. Il semblerait qu'à Toulouse, les habits ne soient que rarement lavés par les domestiques de la famille. Le linge est le plus souvent confié aux blanchisseuses professionnelles ou aux lavandières établies sur les berges de la Garonne, de la Garonette ou du canal¹³¹. Cette pratique découle de la rareté au sein des maisons nobles, des ustensiles nécessaires à la lessive¹³². C'est une chance pour l'historien-ne que le nettoyage des effets vestimentaires soit réalisé en dehors des demeures. Cela permet en effet de laisser des traces manuscrites de l'entretien, notamment par le biais de factures ou mémoires de comptes, qui n'auraient pas été produits dans le cadre d'un entretien réalisé à domicile par la domesticité. Il peut tout de même arriver que une ou plusieurs femmes de lessive se rendent dans la demeure noble pour la journée afin de nettoyer les effets vestimentaires¹³³. Cependant, dans ses comptes de l'année 1808, le marquis de Maniban, Louis Cécile Marie de Campistron, note dans sa liste de dépense qu'il a acheté « une savonnette pour faire blanchir » pour la somme de 8 sols. Ce détail permet d'attester que des lessives sont réalisées à l'intérieur de la maisonnée.

126 VIGARELLO, George, *Le propre et le sale*, Seuil, coll. Points histoire, 1997, p. 163.

127 REMPLON Lucien, « Les Maniban » *L'Auta*, n°622, janvier 1997, p. 6-10 ; n°633, février 1998, p. 36-38.

Joseph Gaspard marquis de Maniban est un noble important dans la vie politique toulousaine puisqu'il occupe la place de premier président au Parlement de Toulouse de 1722 à 1762.

128 ADHG, Fonds privés, 2J 30, « Joseph Gaspard de Maniban, (1686-1762), fils aîné de Jean Guy de Maniban, premier président du Parlement de Toulouse, seigneur de Valence, marié le 4 juillet 1707 à Jeanne Christine Lamoignon (1686-1744) son épouse et ses deux filles. Comptabilités, quittances, mémoire de comptes, datant de 1707 à 1762 ».

129 ADHG, Fonds privés, 2J 73, « Quittances mémoires factures de Louis Cécile Marie de Campistron datant de 1748 à 1820, fils de Jean Guy de Campistron, Marquis de Maniban, président à mortier au parlement de Toulouse » : LAYER James, *Histoire de la mode et du costume*, Paris, Éditions Thames & Hudson, 1990, p. 128, l'appellation de président à mortier siégeant au Parlement sont nommés ainsi à cause de leur coiffure. Le mortier est une large toque ronde en velours, ornée de galons d'or ou de fourrure. La coiffe s'accompagne du costume typique des parlementaires qui se compose d'une grande cape doublée d'hermine, et d'une simarre qui est une robe de dessous taillée dans une riche étoffe.

130 À ce propos, la soie est une étoffe au prix élevé puisque sa fibre est obtenue à partir d'insectes séricigènes. HARDOIN-FUGIER Élisabeth, BERTHOD Bernard et CHAVENT-FUSARO Martine, *Les étoffes dictionnaire historique*, Éditions de l'Amateur, 1994, p. 359.

131 TAILLEFER Michel, *Vivre à Toulouse...*, op. cit., p. 191.

132 *Ibid.*, les ustensiles servant à la lessive se composent de baquets de bois ou de chaudières en cuivre.

133 ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, op. cit., p. 369.

Il semblerait alors que Louis Cécile Marie de Campistron ainsi que le marquis de Maniban se conforment aux attentes nouvelles de la civilisation des mœurs¹³⁴ qui imposent alors progressivement cette contrainte de la propreté du linge permettant d'atteindre une apparence conforme pour paraître en société¹³⁵. De ce fait, cette contrainte semble être dépassée et ne pas toucher les deux hommes. Cela leur permet considérablement de se distinguer de ceux qui n'ont pas accès ou très peu à l'eau. Et pour cause, en ville la disponibilité en eau est limitée, ce qui impose un usage parcimonieux pour les classes sociales inférieures à la noblesse, qui doivent uniquement se contenter de lessives modestes et rares¹³⁶. Il semblerait qu'une part d'économie soit réalisée en ce qui concerne le lavage du linge, en effet, il arrive que Louis Cécile Marie de Campistron donne son linge à nettoyer aux domestiques de sa maison comme en atteste l'achat d'une « savonnette pour faire blanchir »¹³⁷, ce qui n'engendre donc pas des frais superflus dans le budget alloué aux lessives car ce sont directement les domestiques de la demeure qui s'acquittent de la tâche, seule la modique somme de 1 livre 8 sols est déboursée. Cependant, le marquis de Maniban donne ses colets à blanchir, ce qui implique de payer une blanchisseuse professionnelle pour effectuer la lessive en dehors de la maison comme le prouve la facture mentionnant la somme à régler de 13 livres et 8 sols¹³⁸.

Il y a donc des disparités qui se dessinent entre les membres de la noblesse parlementaire alors même qu'ils appartiennent chacun d'eux à la plus haute position sociale à Toulouse. Cette différence dans la pratique d'entretien peut être dû au fait que quand bien même au sein de la noblesse, les élites ne souhaitent pas unanimement consacrer une part de budget plus importante à leurs lessives. De plus, le fait de pouvoir se permettre au XVIII^e siècle de donner à nettoyer ses vêtements, implique inexorablement devoir posséder une quantité suffisante du linge afin de mettre en place un roulement. Les pièces de linge semblent commencer à s'accumuler dans la garde-robe de Joseph Gaspard de Maniban, notamment les colets dont la blanchisseuse mentionne en avoir en tout blanchis : « soixante sept colets à 4 sols »¹³⁹. Cette

134 ROCHE, *La culture des apparences...*, op.cit. p. 347.

135 *Ibid.*, p. 356.

136 ROCHE Daniel, *Histoire des choses banales. Naissance de la consommation XVIII^e-XIX^e siècle*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1997, p. 175.

137 ADHG, Fonds privés, 2J 73, « Quittances mémoires factures de Louis Cécile Marie de Campistron datant de 1748 à 1820, fils de Jean Guy de Campistron, Marquis de Maniban, président à mortier au parlement de Toulouse ».

138 ADHG, Fonds privés, 2J 30, « Joseph Gaspard de Maniban, (1686-1762), fils aîné de Jean Guy de Maniban, premier président du Parlement de Toulouse, seigneur de Valence, marié le 4 juillet 1707 à Jeanne Christine Lamoignon (1686-1744) son épouse et ses deux filles. Comptabilités, quittances, mémoire de comptes, datant de 1707 à 1762 ».

139 ADHG, Fonds privés, 2J 30, « Joseph Gaspard de Maniban (1686-1762), fils aîné de Jean Guy de Maniban, premier président du Parlement de Toulouse, seigneur de Valence, marié le 4 juillet 1707 à Jeanne Christine

quantité de linge conséquente permet au marquis de se distinguer, tout en marquant son appartenance à la plus haute noblesse toulousaine. Cependant, l'imprécision de la source interdit de nuancer clairement ce constat, puisque certains grands possesseurs de vêtements n'ont pas forcément beaucoup de linge, et inversement, parmi les nobles ceux qu'affecte peu la recherche vestimentaire peuvent *a contrario* en posséder beaucoup¹⁴⁰. Il semblerait cependant que Dame Marguerite de Cassaignau dont la particule de « Dame » signifie probablement son appartenance à la noblesse administrative ou de celle vivant d'apport de mariage ou de succession, possède autant de linge de dessous que de vêtements de dessus. La rédaction de son inventaire de bien après décès atteste en effet qu'elle possède au moment de sa mort : « Vingt cinq chemises » en ce qui concerne les dessous et pas moins de sept robes, huit jupes ainsi que six habits complets, tous taillés dans des étoffes luxueuses comme le « brocard »¹⁴¹.

Nous nous apercevons que l'entretien du linge demeure pour la noblesse toulousaine une nécessité de premier ordre. À ce titre l'historien Michel Pastoureau précise qu'une chemise qui n'est pas blanche est d'une incroyable indécence durant tout la période du Moyen Âge, idée qui se poursuit tout au long de l'époque moderne¹⁴², d'où le besoin de maintenir les apparences tout en mesurant ses dépenses selon ses besoins ainsi que le statut plus ou moins important que l'on occupe dans la hiérarchie des noblesses.

B - LE DÉGRAISSAGE

Durant le XVIII^e siècle, il est très fréquent que les habits ne puissent pas être lavés à l'eau. En effet l'entretien à l'eau chaude et au savon est principalement réalisable sur les dessous ou bien sur les petites pièces amovibles comme les engageantes¹⁴³ dont on retrouve notamment trace dans l'inventaire de biens après décès de Dame Marguerite de Cassaignau¹⁴⁴ mais très rarement sur les vêtements du dessus. Cela est dû au fait que les habits féminins, Lamoignon (1686-1744) son épouse et ses deux filles. Comptabilités, quittances, mémoire de comptes, datant de 1707 à 1762 ».

140 ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, *op.cit.* p. 157.

141 Le Brocart aussi orthographié Brocar, Brocard, Brocat. Le terme français « brocart » apparaît au XVI^e siècle. Nom générique d'une riche étoffe de soie rehaussée d'or, aujourd'hui tombée en désuétude. HARDOIN-FUGIER Élisabeth, BERTHOD Bernard et CHAVENT-FUSARO Martine, *op.cit.*, p. 106.

142 PASTOUREAU Michel, *Le petit livre des couleurs*, p. 51.

143 DELPIERRE Madeleine, *op.cit.*, p. 51. Elle décrit les engageantes comme étant des manchettes à deux ou trois rangs, apparues vers 1705.

144 ADHG, Fonds des notaires, 3E 11890, « Inventaire des effets de feu Dame de Cassaignau, veuve du sieur Gautier, 20 mars 1711 », les « engageantes » sont mentionnées à plusieurs reprises à la page 6.

ainsi que masculins sont pour la grande majorité d'entre eux, taillés dans des tissus non lavables¹⁴⁵. C'est à ce moment précis que les pratiques nommées tour à tour « dégraisser »¹⁴⁶ ou encore « détacher » font leurs apparitions dans l'entretien des vêtements. Cela permet afin de se confondre au mieux aux exigences de la propreté imposée. Les comptes de maître tailleur du Président à mortier Campistron révèlent ainsi le prix de l'élégance, où il s'agit alors de conserver le plus longtemps possible les étoffes dans lesquelles sont taillées les vêtements.

Le dégraissage consiste à user de différentes techniques et procédures complexes afin de nettoyer à sec un habit. Des huiles diverses ainsi que du jus de citron pour détacher les traces d'encre¹⁴⁷ peuvent alors être employés par les fripiers afin de redonner au vêtement sa superbe d'origine. Le fait d'enlever une tâche d'une étoffe, peut aussi consister à faire appel au savoir faire d'un teinturier du « petit teint »¹⁴⁸, dans le cas où il s'agit de faire enlever les tâches d'un vieil habit afin qu'il le reteinte en intégralité pour masquer le défaut causé par une tâche. Plus précisément à Toulouse, le dégraissage peut être réalisé par un maître tailleur, en témoigne le mémoire de compte datant du « 17 may 1991 », portant comme titre « Mémoire pour Monsieur le Président de Maniban fait et fourny par Lacave maître tailleur »¹⁴⁹. Ces techniques font leurs apparitions à Londres ainsi qu'à Paris au XVIII^e siècle¹⁵⁰. Ces multiples procédés visant à nettoyer des étoffes plus ou moins précieuses, semblent se reprendre jusqu'à Toulouse, comme en atteste la comptabilité du Président à mortier Campistron¹⁵¹ qui permet de révéler qu'il est courant pour le Président de favoriser le nettoyage à sec de certains de ses vêtements au lieu d'entretenir ces derniers par des lessives à l'eau.

145 ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, op.cit., p. 350.

146 ADHG, Fonds privés, 2J 73, « Quittances mémoires factures de Louis Cécile Marie de Campistron datant de 1748 à 1820, fils de Jean Guy de Campistron, Marquis de Maniban, président à mortier au parlement de Toulouse ».

147 ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, op.cit., p. 352.

148 DELPIERRE Madeleine, op. cit., p. 160. Les teinturiers du « petit teint » se distinguent des teinturiers dits du « bon teint » qui teignent les étoffes neuves ainsi que des teinturiers « en soie, laine, fil et coton », qui ne s'occupent que des fils.

149 ADHG, Fonds privés, 2J 73, « Quittances mémoires factures de Louis Cécile Marie de Campistron datant de 1748 à 1820, fils de Jean Guy de Campistron, Marquis de Maniban, président à mortier au parlement de Toulouse. » Il est fait mention à deux reprises dans ce mémoire de compte constitué de deux pages simples de dégraissage de multiples vêtements.

150 ROCHE Daniel, *La culture des apparences*, op.cit., p. 352.

151 ADHG, Fonds privés, 2J 73, « Quittances mémoires factures de Louis Cécile Marie de Campistron datant de 1748 à 1820, fils de Jean Guy de Campistron, Marquis de Maniban, président à mortier au parlement de Toulouse ». À noter que le terme « dégraisser » apparaît à sept reprises dans trois Mémoire de compte de tailleur différents.

La question qui se pose alors est pourquoi choisir en particulier ce procédé alors qu'il est inévitablement plus excessif qu'un simple nettoyage¹⁵² à l'eau ? Cela est très probablement dû au fait que les étoffes dans lesquelles la noblesse fait tailler ses vêtements se fanent très vite au contact régulier de l'eau bouillante savonneuse. Le dégraissage est alors plus largement plébiscité pour les pièces vestimentaires composant la tenue du dessus, qui sont beaucoup plus fragiles que les étoffes utilisées pour confectionner les habits de dessous. Les sommes dépensées par Louis Marie Cécile de Campistron pour l'entretien à sec de ses effets semblent représenter une valeur raisonnable dans le mémoire de compte intitulé « Mémoire pour Monsieur de Maniban du mois d'août 1791 »¹⁵³, dont nous ne savons pas cependant si il émane d'un fripier, d'un teinturier ou d'un tailleur car cela n'est pas précisé dans le document. Le mémoire de compte permet par contre de prendre connaissance des différents types de vêtements qui ont été donnés à nettoyer le 3 octobre 1791 : « Fait degreaser une qulote de cayemice jaune » pour la somme de un livres et 4 sols ainsi que le 10 octobre 1791 : « Fait degrese deux giles et une qulote de cayemice et le giles de velours » pour un montant s'élevant à 4 livres et 16 sols. Il est possible d'interpréter cette décision prise par le Président à mortier de donner à dégraisser ces vêtements en particulier. Tout d'abord, la couleur jaune mentionnée à deux reprises à son importance. En effet, le jaune est la couleur éclatante qui réfléchit le plus de lumière juste après le blanc¹⁵⁴, il est donc potentiellement plus judicieux d'entretenir les vêtements de cette couleur à sec afin d'éviter ou plutôt de retarder le moment où ce dernier se fanera car le processus de vieillissement de vêtement serait nettement accéléré par une lessive à l'eau bouillante. De plus, la couleur jaune comme le blanc, permet de se distinguer dans la société de ceux n'ayant pas les moyens ou accédant plus difficilement aux ustensiles permettant d'entretenir la netteté et l'éclat de son linge. Les coloris éclatants sont en effets réservés aux classes sociales privilégiées afin de se distinguer des couleurs naturelles et ordinaires qui composent les tenues des paysans, régulièrement tâchés par la boue. Il en va de même pour le velours, qui à pour caractéristique d'appartenir à la catégorie des matières luxueuses puisqu'il se compose entièrement de soie¹⁵⁵. Il existe de nombreuses variétés de velours¹⁵⁶ qui n'est cependant pas précisé dans ce cas. Le fait que le gilet de

152 ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, *op.cit.*, p. 352.

153 ADHG, Fonds privés, 2J 73, « Quittances mémoires factures de Louis Cécile Marie de Campistron datant de 1748 à 1820, fils de Jean Guy de Campistron, Marquis de Maniban, président à mortier au parlement de Toulouse ».

154 MONATIN Delphy, *op.cit.*, p. 334.

155 *Ibid.*, p. 346.

156 HARDOIN-FUGIER Élisabeth, BERTHOD Bernard et CHAVENT-FUSARO Martine, *op. cit.*, p. 394.

velours soit donné à dégraisser s'explique aussi par le fait que c'est une matière trop délicate pour être lavée à l'eau. Cette considération peut justifier le fait que le prix fixé pour nettoyer le gilet de velours soit légèrement élevé puisque le coût du travail varie selon la qualité de l'étoffe et des garnitures. A titre d'exemple, le lin et le calicot sont moins chers à rapprocher que la soie ou les tissus d'or et d'argent¹⁵⁷. Enfin, un mémoire de compte intitulé « Compte pour Monsieur le prezidant de Maniban » dont la somme à était entièrement réglée le 20 juillet 1783, fait mention de ceci : « Pour faire detacher une coulote » pour 18 sols, s'ajoute à cela un second mémoire de compte rédigé à Toulouse, émanant probablement d'un tailleur, qui mentionne le fait d' « avoir fait degresses une redingote » pour la somme de 25 livres. Ces deux dégraissages représentent pour chacun d'entre eux une dépense conséquente¹⁵⁸, dont nous pouvons supposer que ce sont uniquement les membres aisés de la noblesse qui peuvent en bénéficier. Il est cependant décevant que cette mention ne soit pas plus fournie en détails ils auraient pu révéler d'amples informations aux yeux de l'historien-ne.

À l'inverse, il est possible à la lumière de ces informations, de confirmer que le dégraissage de pièces vestimentaires par un professionnel est l'apanage d'une classe sociale aisée, c'est à dire la noblesse toulousaine qui peut se permettre ce type de dépenses supplémentaires afin de se conformer aux exigences de la propreté. Ici l'entretien vient attester une fois de plus du statut social élevé de ceux qui peuvent se permettre de consacrer une part de leur budget à rendre leurs vêtements comme neuf. En effet, pour les classes sociales moins aisées, le dégraissage est confié aux femmes de la maison ou bien on s'en remet directement à soi-même¹⁵⁹ afin d'éviter toutes dépenses superflus. Cependant, la frontière demeure mince entre l'être et le paraître puisque les nobles semblent s'en remettre plus souvent à un professionnel pour tenter de faire perdurer le plus longtemps possible leurs étoffes, pour ne pas les remplacer par des neuves. La consommation vestimentaire nobiliaire apparaît ici comme mesurée tout en maintenant les apparences exigées par son statut social.

C – LE RACCOMMODAGE

Toujours dans un souci de faire durer dans le temps sa garde-robe, la pérennité des vêtements passent alors par le raccommodage qui permet de masquer, grâce aux travaux

157 ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, op.cit., p. 352.

158 *Ibid.*, p. 368. Daniel Roche considère qu'en matière de mise au propre, les sommes entre 15 et 20 livres sont considérées comme une opération que l'on peut qualifier de chère.

159 *Ibid.*, p. 352.

d'aiguille¹⁶⁰, les éventuelles usures. Étoffes élimées par leurs ports quotidiens, endommagées par des trous se formant au fil du temps sur les tissus, piquées par les mites¹⁶¹ et bien d'autres altérations encore. Il est aussi important de notifier que le raccommodage va de pair avec la confection de petits éléments, mais c'est un point sur lequel nous nous attarderons un peu plus tard. Le raccommodage est ainsi une pratique révélant une utilisation très économe des étoffes avec une part importante de recyclage¹⁶², consistant à conserver l'étoffe existante du vêtement afin de la rendre comme neuve. Le ravaudage est partagé avec les tailleurs et couturières, à qui les membres de noblesse peuvent confier des pièces vestimentaires leur appartenant afin que ces derniers les remettent en état. Les travaux d'aiguille peuvent tout aussi bien être réalisés dans le cadre domestique de la demeure noble, où les femmes de la domesticité ainsi que les jeunes filles de l'élite sous la conduite de leurs mères¹⁶³, en ont le soin et ainsi s'adonnent à faire durer les objets textiles¹⁶⁴ des membres de la famille.

Le ravaudage permet de ce fait de réaliser des économies car avec le tissu préexistant, le tailleur ou la couturière fait uniquement payer au client la « façon », c'est à dire le fait d'assembler les différents morceaux de tissus en les cousant ensemble. En faisant seulement appel à un professionnel afin qu'il réalise la façon, les prix sont alors infimes par rapports à ceux pratiqués pour les étoffes¹⁶⁵, permettant de réaliser une part d'économie sur les dépenses engendrées par l'habillement. Cependant, Les couleurs sont que très peu souvent notifiées par le tailleur ou par toutes autres personnes en charge de ravauder. Seules quelques mentions laconiques en témoignent, comme la comptabilité de Louis Cécile Marie de Campistron, dans un mémoire de compte où le tailleur atteste avoir « raccomodé un habit rayé pour monsieur ¹⁶⁶ ». On en retrouve aussi une infime trace dans un compte de tailleur destiné au Marquis Bertier de Pinsaguel : « De plus avoir tourné une veste bleue¹⁶⁷ ». Les matières

160 FENNETAUX Ariane, « Les poches ou la voie / voix moyenne : valeurs et pratiques des femmes de la middling sort en Grande-Bretagne au XVIII^e siècle », *XVII-XVIII* [En ligne], n°72, 2015, p. 135.

161 ADHG, Fonds privés, 2J 73, « Quittances mémoires factures de Louis Cécile Marie de Campistron datant de 1748 à 1820, fils de Jean Guy de Campistron, Marquis de Maniban, président à mortier au parlement de Toulouse ». Présence dans cette cote d'une quittance où tailleur mention d'avoir : « raccomodé deux jilet piqué ».

162 FENNETAUX Ariane, *op. cit.*, p. 134.

163 PRÊTRE François, « Mode de vie et culture des parlementaires toulousains à la fin de l'Ancien Régime », Mémoire de Maîtrise sous la direction de TAILLEFER Michel, Université de Toulouse le Mirail, 1995, p. 185.

164 FENNETAUX Ariane, *op. cit.*, p. 134.

165 DELPIERRE Madeleine, *op.cit.*, p. 173.

166 ADHG, Fonds privés, 2J 73, « Quittances mémoires factures de Louis Cécile Marie de Campistron datant de 1748 à 1820, fils de Jean Guy de Campistron, Marquis de Maniban, président à mortier au parlement de Toulouse ».

167 ADHG, Fonds privés, 6J 17, « Compte de tailleur, datant de 1744 à 1753 ».

formant les étoffes à réparer sont quant à elles totalement absentes¹⁶⁸. De ce fait, il nous est impossible à ce stade de l'étude de savoir si le prix de la remise en état varie selon les matières à repriser. Cependant, Le prix de l'ouvrage doit très probablement varier en fonction du travail plus ou moins difficile et minutieux à fournir. En effet, les prix fixés pour raccommoder les vêtements sont peu onéreux puisqu'ils varient entre 1 et 5 sols. Par exemple, il faut compter 1 sol pour « raccommodé un habit et une culotte »¹⁶⁹, 2 sols pour « avoir arrangé la camisole »¹⁷⁰ et jusqu'à 5 sols pour : « raccommodéz un jilet, une culotte et un habit pour le domestique de monsieur »¹⁷¹. Il est ainsi aisé de supposer que de ravauder un vêtement afin de le remettre en état ne nécessite pas un travail conséquent. Néanmoins, le fait de faire raccommoder un chapeau et une coiffe coûte 15 sols¹⁷², ce qui est une somme nettement plus élevée et onéreuse. Cela peut s'expliquer par le fait qu'il est moins aisé de remettre en état ces types d'accessoires, contrairement à une pièce vestimentaire. Les multiples dépenses que représentent le raccommodage de ses vêtements ne semblent pas pour autant freiner les membres de la noblesse toulousaine à porter au tailleur leurs vêtements à réparer. En effet, Marie Louis Cécile de Campistron semble continuer à poursuivre sa volonté de maintenir en bon voir en parfait état ses pièces vestimentaires. Certaines de ses quittances confirment qu'il lui arrive de faire ravauder des éléments de sa garde-robe, au lieu de racheter systématiquement des habits taillés dans des étoffes neuves. En voici un exemple provenant d'un de ses mémoires de comptes « avoir arrangé un gilet et une culotte » ou encore : « raccommodé un habit rayé pour monsieur »¹⁷³.

Le raccommodage ne concentre pas uniquement sur l'étoffe en elle-même mais peut aussi s'effectuer sur des menus détails composant l'habit, comme les boutons : « rattaché des bouton a 2 des jilet »¹⁷⁴. Il donne aussi à réparer ses accessoires, comme en atteste cette citation : « pour un raccommodage d'un chapeau et coiffe ». Ses bijoux ne sont pas sans reste : « Plusieurs raccommodage de bijoux » s'élevant à 18 sols. Même si l'une des manières la plus simple de faire bonne impression reste de garder un linge et des vêtements décents et

168 Dans les cotes 2J 73 et 6J 17 qui ont fait l'objet d'un dépouillement complet, dont 7 pièces comptables de natures multiples attestant de raccommodages, aucunes d'entre elles ne précisent cependant les matières composant les effets vestimentaires qui sont donnés à réparer.

169 ADHG, Fonds privés, 2J 73, « Quittances mémoires factures de Louis Cécile Marie de Campistron datant de 1748 à 1820, fils de Jean Guy de Campistron, Marquis de Maniban, président à mortier au parlement de Toulouse ».

170 *Ibid.*

171 *Ibid.*

172 *Ibid.*

173 *Ibid.*

174 *Ibid.*

présentables¹⁷⁵. Le cas du Président à mortier n'est pas office d'une exception puisque l'on retrouve dans la famille Bertier de Pinsaguel des vêtements tournés. C'est à dire que l'habit est entièrement démonté, l'étoffe est changée de sens, puis remontée afin de cacher le côté qui est usé. Le tailleur fait mention à plusieurs reprises d'avoir « tourné un habit » ou encore avoir « tourné une veste bleue »¹⁷⁶ pour Monsieur de Pinsaguel. Il est important de préciser que ces vêtements demeurent toujours luxueux, même après leurs transformations, puisque l'étoffe initiale reste la même, elle est alors tout simplement débarrassée de ses défauts visibles.

Aucun des habitants de la maisonnée ne semble échapper au reprisage de ses effets vestimentaires, puisque les vêtements de la domesticité ne sont pas écartés de ce processus de remise en état. En effet, les familles nobles portent un soin particulier au bon entretien des tenues de leurs domestiques. En atteste un compte de tailleur destiné au Marquis de Maniban qui illustre parfaitement cet exemple : « tourné 2 habits de domestiques ». Louis Cécile Marie de Campistron semble lui aussi porter de la même attention à ses domestiques puisqu'il commande au tailleur de « racommodez [...] un habit pour le domestique »¹⁷⁷.

Toutefois, il est commun que les effets vestimentaires endommagés soient raccommodés sur place au lieu de les confier à un-e professionnel-le. En effet, comme précédemment évoqué, les filles de la maison sous la conduite de leurs mères et avec peut être les femmes de service, s'attellent à ces tâches autant productives qu'éducatives¹⁷⁸. Le cas de feu Dame Marie de Carraud illustre parfaitement cette idée. En effet, la saisie effectuée lors de la rédaction de son inventaire de biens après décès laisse à penser qu'elle confectionne elle-même ses mouchoirs, au vu de la quantité de petits et grands effets, pouvant être utiles à leurs fabrications : « Plus trois petits paniers dozier dans lesquels avons trouvé quelques petites bagatelles de ruban et fil, cordon d'or, petits bouts de toile »¹⁷⁹ ainsi que la présence de multiples « toiles blanches »¹⁸⁰ pouvant être employée à la confection de mouchoirs. En ce qui concerne le matériel, le notaire spécifie : « et ensuite ouvert un tiroir [d'une] armoire du coté de la porte, ou nous avons trouvé deux paires de sizeaux »¹⁸¹. Tout ces éléments relevés

175 PRÊTRE François, *op.cit.*, p. 184.

176 ADHG, Fonds privés, 6J 17, « Comptes de tailleur, 1744-1753 ».

177 ADHG, Fonds privés, 2J 73, « Quittances mémoires factures de Louis Cécile Marie de Campistron datant de 1748 à 1820, fils de Jean Guy de Campistron, Marquis de Maniban, président à mortier au parlement de Toulouse ».

178 PRÊTRE François, *op.cit.*, p. 185.

179 ADHG, Fonds des notaires, 3E 11890, « Inventaire des meubles et effets de la défunte dame Marie de Carraud veuve de noble Pierre Amieu, ancien Capitoul, 9 août 1737 », mention faite à la page 11 de l'inventaire.

180 ADHG, Fonds des notaires, 3E 11890, « Inventaire des meubles et effets de la défunte dame Marie de Carraud veuve de noble Pierre Amieu, ancien Capitoul, 9 août 1737 », mention faite à la page 9 de l'inventaire.

181 ADHG, Fonds des notaires, 3E 11890, « Inventaire des meubles et effets de la défunte dame Marie de Carraud veuve de noble Pierre Amieu, ancien Capitoul, 9 août 1737 », mention faite à la page 12 de l'inventaire.

lors de la saisie donnent à penser que feu Dame Marie de Carraud confectionne, une partie du moins, de ses mouchoirs elle-même, au regard de la quantité dénombrée puisque nous en recensons en tout 74. Ils sont tous taillés dans des matières simples et par conséquent peu onéreuses telles que : la « mousseline » et d'autres qualifiées par le notaire de « toile commune », « toile blanche » ou encore de « grosse toile blanche »¹⁸², que Dame Marie de Carraud n'a sûrement pas pris la peine de faire faire chez le tailleur, cela est une pratique commune de coudre soi-même de petits effets et de menus linges¹⁸³, en raison de la simplicité de réalisation et des matières peu coûteuses employées. La présence de ces différents textiles légers qui se multiplient dans les inventaires et plus précisément de la mousseline, permet alors d'attester d'une aisance financière en ce qui concerne le budget alloué aux apparences par Dame de Carraud, puisque les femmes des classes populaires ne peuvent pas se permettre de s'en procurer pendant la plus grande partie du siècle¹⁸⁴. La présence d'une quantité conséquente comprenant : « un grand paquet de vieux linges », « plus autres panier dozier ou il y a trois paquets de vieux lignes » ainsi que : « des vieux linges »¹⁸⁵ nous donne à penser qu'il est possible que feu Dame Marie de Carraud réalise elle même d'autres petits effets vestimentaires ou en raccommode d'autres, peut être grâce au « sept pelotons de fil de chanvre » retrouvés dans une armoire¹⁸⁶.

Ces multiples descriptions précises établies par le notaire lors de la saisie, donnent à voir une société où même dans la noblesse, rien ne se perd, où tout est réemployé¹⁸⁷. Et un cercle nobiliaire où l'entretien des habits participe de l'hygiène globale des gens¹⁸⁸. Les dépenses en matière d'entretien se révèle suite à notre étude plus ou moins importante. Blanchir, dégraisser, raccommode sont indispensables dans cette société du paraître, où il est primordial de se démarquer des autres classes sociales.

182 ADHG, Fonds des notaires, 3E 11890, « Inventaire des meubles et effets de la défunte dame Marie de Carraud veuve de noble Pierre Amieu, ancien Capitoul, 9 août 1737 », ces mentions se trouvent aux pages 18, 19 et 27.

183 PRÊTRE François, *op.cit.*, p. 184.

184 DOUSSET Christine, « Paraître du Deuil... », *op. cit.*, p. 19.

185 ADHG, Fonds des notaires, 3E 11890, « Inventaire des meubles et effets de la défunte dame Marie de Carraud veuve de noble Pierre Amieu, ancien Capitoul, 9 août 1737 », mention faite à la page 12 de l'inventaire. Mention de ces éléments aux pages 18 et 21 de l'inventaire.

186 ADHG, Fonds des notaires, 3E 11890, « Inventaire des meubles et effets de la défunte dame Marie de Carraud veuve de noble Pierre Amieu, ancien Capitoul, 9 août 1737 », mention faite à la page 12 de l'inventaire. Mention retrouvée page 11 de l'inventaire.

187 PRÊTRE François, *op.cit.*, p. 185.

188 *Ibid.*, p.185.

II – CONSERVER, DONNER ET TRANSFORMER DES VÊTEMENTS : DES GESTES NÉCESSAIRES

Le vêtement reste difficilement renouvelable en raison de son coût encore élevé, même à la fin du XVIII^e siècle¹⁸⁹. Le renouvellement est encore plus coûteux quand il s'agit de se constituer une garde-robe digne de son rang où les matières premières atteignent des sommes démesurées¹⁹⁰. De ce fait, les rouages demeurent les mêmes et consistent toujours à mettre en place des comportements et stratégies, visant à faire durer le vêtement le plus longtemps possible, en le protégeant des affres du temps, en le transmettant ainsi qu'en le transformant afin de lui conférer une nouvelle allure.

A - CONSERVATION DU LINGE

Le rangement permet d'apprécier l'attention particulière que la noblesse porte à sa garde-robe. Ces multiples tâches ont lieu à l'intérieur de la maison puisque ces charges étant du ressort de la domesticité¹⁹¹. Une fois propres, les vêtements peuvent alors être repassés grâce à des fers, dont on retrouve la preuve d'achat dans la comptabilité de Marie-Françoise de Maniban, qui s'en procure dans la boutique de l'orfèvre Rion à Castres « quatre fers à repasser le linge »¹⁹². Ainsi repassés, les habits sont suspendus sur des portemanteaux s'apparentant à des cintres. Ou alors ils sont pliés et entreposés dans des armoires ou plus rarement dans des commodes¹⁹³.

Le rangement des vêtements, est très différent d'une personne à une autre. En effet, dans l'inventaire de biens après décès de feu Dame Marie de Carraud, le notaire stipule avoir rencontré « une grande armoire à trois étages en bois et hêtre qui est près de la porte de ladite chambre, dans laquelle nous avons trouvé une corbeille dozier ronde »¹⁹⁴. Il est fait mention à plusieurs reprises tout au long de la description du notaire que les vêtements de la défunte

189 MONATIN Delphy, *op. cit.*, p. 187.

190 DELPIERRE Madeleine, *op. cit.*, p. 132.

191 PRÊTRE François, *op.cit.*, p.184.

192 ADHG, Fonds privés, 2J 33, « Marie-Françoise de Maniban, quittances, mémoires, comptes datant de 1708 à 1751 ».

193 PRÊTRE François, *op.cit.*, p. 184.

194 ADHG, Fonds des notaires, 3E 11890, « Inventaire des meubles et effets de la défunte dame Marie de Carraud veuve de noble Pierre Amieu, ancien Capitoul, 9 août 1737 », les pages qui attestent de la présence de paniers en osiers sont multiples : pages 16, 17, 18, 20. L'inventaire comporte en tout 47 pages.

sont stockés dans des paniers en osiers, entreposés dans l'armoire, ce qui révèle qu'ils sont facilement accessibles pour pouvoir être quotidiennement portés. Au contraire, dans l'inventaire de biens après décès de Dame Marguerite de Cassaignau une grande partie de sa garde-robe est rangée au « galetas »¹⁹⁵, dans « une armoire a quatre portes bois de noyer »¹⁹⁶. Cette comparaison entre ces deux inventaires a pour conséquence de démontrer que la localisation d'un vêtement influence son usage et par conséquent son état. Cette différence dans la dissémination des effets vestimentaires permet alors d'établir un constat qui prend tout son sens. En effet, les vêtements rangés dans le galetas sont logiquement moins souvent portés et ainsi plus préservés qu'un vêtement auquel on accède facilement et peut être porté au quotidien. Comme les paniers en osiers entreposés dans l'armoire de la chambre de feu dame de Carraud, dont les vêtements sont régulièrement décrits lors de la prise de vue comme « uzés » voir « fort uzé » par le notaire. Cependant, l'ensemble de la garde-robe de feu Dame Françoise de Barrière, comporte une unique mention d'un vêtement de ce genre : « une robe brodée uzée » ce qui est peu. Il en va de même dans l'inventaire de feu Dame Marguerite de Cassaignau, qui ne comprend aucune description de ce genre. Ce qui nous amène à conclure que dans son cas, la totalité de ses effets vestimentaires sont dans un état correct. Un des facteurs non négligeables de cette différence de l'état de conservation des garde-robes des trois défunt(e)s doit aussi impérativement prendre en compte leur âge respectif. En effet, l'usure des vêtements s'accroît à mesure que leurs détentrices gagnent en âge¹⁹⁷. Il est aussi très probable que si les vêtements ont été mis de côté chez Dame Cassaignau, cela peut être dû au fait que ce sont des habits passés de mode qu'elle ne souhaitait plus porter et qui ont été placés dans un lieu peu accessible. Quant à Dame Françoise de Barrière, plusieurs suppositions s'offrent à nous pour tenter d'expliquer le bon voir très bon état de ses effets vestimentaires, qui peut être dû au fait qu'elle renouvelle très régulièrement ses vêtements en se débarrassant de ceux usés. Les limites des informations fournies par l'inventaire de bien après décès laisse cependant l'historien(ne) dans l'incapacité dans ce cas précis, d'apporter une réponse concrète et définitive.

195 Galetas : « logement qui est au plus haut étage d'une maison, & dont le plancher d'en-haut n'est pas carré et tient de la figure du toit. », définition d'après le Dictionnaire de l'Académie française, 1762, [4ème. éd.].

196 ADHG, Fonds des notaires, 3E 11890, « Inventaire des effets de feu Dame de Cassaignau, veuve du sieur Gautier, 20 mars 1711 », mention d' « une armoire a quatre portes bois de noyer » à la page 5. L'inventaire comporte en tout 82 pages.

197 PIBOUBÈS Talissa, *op. cit.*, p. 32.

Autre fait qu'il est important de mentionner est que durant le XVIII^e siècle, de nouveaux modes de rangement font leurs apparitions¹⁹⁸. Ces nouvelles pratiques de stockage, permettent alors de saisir un peu plus dans le détail l'importance du meuble choisi afin d'y entreposer une partie voir l'ensemble de sa garde-robe. Dame Marie de Carraud ainsi que Dame Marie de Cassaignau semblent s'être conformées aux nouvelles exigences en matière de mobilier qui a fait son apparition. En effet, elles ont toutes deux leurs effets vestimentaires rangés dans une armoire, qui supprime alors le coffre et devient ainsi le mode de rangement le plus répandu¹⁹⁹. Cette nouvelle façon d'organiser ses vêtements impose désormais un mode de rangement ordonné et horizontal²⁰⁰, contrairement au coffre qui repose directement sur le sol, ce qui peut éventuellement engendrer une détérioration plus rapide des vêtements. De plus, parmi tout les meubles disponibles servant à stocker les toilettes, ils n'ont pas tous la même valeur. Par exemple, feu Dame Françoise de Barrière place ses vêtements dans sa chambre dans « une commode à trois tiroirs bois de noyé à pied de biche garni de laiton ou sont renfermés les habits et hardes »²⁰¹ cela la distingue de feu Dame Carraud ainsi que de feu Dame Cassaignau puisque les commodes sont encore rares dans les intérieurs toulousains et sont par conséquent, plus chères²⁰² contrairement aux armoires, même si Dame Françoise de Barrière en possède tout de même une, décrite sans plus de précision par le notaire comme étant « peinte en noir »²⁰³. Ce menu détail qui a retenu notre attention, conduit alors à émettre deux hypothèses. Il est très probable que feu Dame de Barrière porte une attention toute particulière au choix des meubles composant son intérieur et qu'elle possède par ailleurs, des moyens plus élevés en raison du statut de son mari au Parlement, ce qui peut donc expliquer la présence d'une commode, permettant de se distinguer significativement. Ce choix peut être renforcé par le fait que Dame de Barrière cherche à se procurer ce qu'il se fait de mieux afin d'entreposer et de clairement organiser ses effets vestimentaires, notamment grâce aux trois tiroirs que comporte la commode.

Autres détails révélant leurs importances dans cette analyse sont les matériaux des meubles qui sont plébiscités. Feu Dame de Cassaignau ainsi que feu Dame de Barrière

198 DOUSSET Christine, « Entre tradition et modernité : les intérieurs toulousains au XVIII^e siècle », *Annales du Midi, revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, tome 115, n°241, 2003, p. 32.

199 *Ibid.*, p. 37.

200 *Ibid.* p. 38.

201 ADHG, 3E 11882, « Inventaire de biens après décès de Dame Françoise de Barrière, veuve de noble Marc-Antoine de Blanc de Laguisardie avocat au parlement, 10 octobre 1737 ».

202 DOUSSET Christine, « Entre tradition et modernité... », *op.cit.*, p. 38.

203 ADHG, 3E 11882, « Inventaire de biens après décès de Dame Françoise de Barrière, veuve de noble Marc-Antoine de Blanc de Laguisardie avocat au parlement, 10 octobre 1737 ».

semblent nettement favoriser le bois de noyer, plus coûteux en matière d'ameublement²⁰⁴. D'autre part feu Dame de Carraud semble se satisfaire de meubles plus modestes puisque lors de prisée, le notaire mentionne que son armoire est en bois de hêtre qui est moins excessif à l'achat.

La façon dont les effets vestimentaires sont rangés, stockés et organisés dans les différentes pièces et meubles des maisons nobles permettent de révéler le degré d'importance porté aux linges. Ainsi que de l'implication des femmes de la noblesse dans leur rôle de maîtresse de maison. De plus, à la lumière de ces réflexions, il est aisé d'apercevoir les disparités qui se dessinent dans l'intérêt et les moyens mis en œuvre dans la conservation des garde-robes nobiliaires.

B – CONSERVATIONS ET DONNÉES DES EFFETS VESTIMENTAIRES

Conserver les vêtements pour soi témoigne de l'importance que son ou sa propriétaire leur porte. Ainsi préservés, les habits peuvent connaître plusieurs vies.

Taillé à sa mesure, un habit arrive parfois à être utilisé toute une vie puis il est transmis d'une génération à une autre quant sa solidité le permet²⁰⁵. Les notaires lors de la rédaction des inventaires de biens, laissent apercevoir des situations spécifiques de la retransmission des effets vestimentaires, qui concerne le plus généralement les proches présents le jour de la réalisation de l'estimation²⁰⁶. Comme dans l'inventaire de feu Dame Marie de Carraud qui fait part en quelques lignes d'un supposé legs de sa garde-robe destiné à sa fille :

« Lequel en la qualité que précède [Sieur Amieu], réclame toutes les hardes et les nipes de la défunte [...] comme appartenant à la demoiselle Honaude, fille de la défunte du don qu'elle prétend que luy a fait verbalement sa défunte mère » ²⁰⁷.

Toutefois, ce don reste en suspension même si la prétendue héritière est clairement désignée par son prénom. La répartition se doit en règle générale d'être explicitée afin

²⁰⁴ DOUSSET Christine, « Entre tradition et modernité... », *op.cit.*, p. 41.

²⁰⁵ MONATIN Delphy, *op.cit.*, p.187.

²⁰⁶ *Ibid.*, p. 197.

²⁰⁷ ADHG, Fonds des notaires, 3E 11890, « Inventaire des meubles et effets de la défunte Dame Marie de Carraud, veuve de noble Pierre Amieu, ancien Capitoul, 9 août 1737 », le legs est fait mention à la page 20 de l'inventaire. L'inventaire comporte en tout 82 pages.

d'éviter la remise en cause de l'héritage par un tiers voulant prétendre à ces biens par le dépôt d'une réquisition²⁰⁸. De plus, les termes employés par le notaire pour décrire le prétendu legs laisse apparaître sa perplexité face à la demande de la fille de la défunte. S'expliquant par le fait que le don ait été fait oralement, cela ne constitue en aucun cas un élément officiel, qui aurait pu être acté par un quelconque notaire afin d'éviter toute confusion lors du décès. Nous avons cependant connaissance du fait que la demoiselle Honaude souhaite récupérer l'intégralité de la garde-robe de sa défunte mère. En supposant que legs ait bien eu lieu, la demoiselle pourrait alors jouir d'un important butin, oscillant entre des pièces de nécessité, bien que nombreuses, comme les : « deux douzaine de chemise de Rouan [aussi à l'usage de la défunte] dont parties sont garnies de mousseline a deux rangs et partie brodée »²⁰⁹. Ainsi que des effets relevant plus de la coquetterie, comme des éléments de parure :

« Plus vu un petit boîtier à tenir des bagues doublé de taffetas et de velours cramoisy lequel avons trouvé, une bague d'or, une bague d'or amatiste, une croix d'or[?] d'or reliques, une autre bague ronde d'or que la défunte avait au doigt »²¹⁰.

Il arrive que le notaire fasse état des pièces vestimentaires qui ne sont pas toujours bien conservées comme dans cette citation : « tablier [...] un autre de burat rayé rongé de vers²¹¹ ». Cela peut être dû à une négligence de la part de la propriétaire pour un vêtement qu'elle n'affectionnait plus. D'autant que le burat n'est pas une étoffe au prix excessif, ce qui peut expliquer l'état final du tablier²¹², l'absence de préciosité peut justifier cette négligence. La chaîne de retransmission au sein de la famille noble est alors brisée puisque un vêtement gâté

208 MONATIN Delphy, *op. cit.*, p. 197.

209 ADHG, Fonds des notaires, 3E 11890, « Inventaire des meubles et effets de la défunte Dame Marie de Carraud, veuve de noble Pierre Amieu, ancien Capitoul, 9 août 1737 », le legs est fait mention à la page 8 de l'inventaire. L'inventaire comporte en tout 82 pages.

210 ADHG, Fonds des notaires, 3E 11890, « Inventaire des meubles et effets de la défunte Dame Marie de Carraud, veuve de noble Pierre Amieu, ancien Capitoul, 9 août 1737 », le legs est fait mention à la page 11 de l'inventaire. L'inventaire comporte en tout 82 pages.

211ADHG, Fonds des notaires, 3E 11890, « Inventaire des meubles et effets de la défunte Dame Marie de Carraud, veuve de noble Pierre Amieu, ancien Capitoul, 9 août 1737 », le legs est fait mention à la page 28 de l'inventaire. L'inventaire comporte en tout 82 pages.

212 À ce propos, le burat est une étoffe de laine. HARDOIN-FUGIER Élisabeth, BERTHOD Bernard et CHAVENT-FUSARO Martine, *Les étoffes dictionnaire historique*, Éditions de l'Amateur, 1994, p. 112.

ne peut être à nouveau porté par un-e noble. Toutefois, il n'est pas anodin de la part du notaire de mentionner un habit, même si ce dernier est inutilisable pour l'élite. Comme précédemment spécifié, les vêtements sont précieux de part leur tissus, ils conservent de ce fait une valeur économique même si ils sont gâtés. Il est donc envisageable que la défunte ait conservé durant une certaine partie de sa vie ce tablier ou alors son mari, en ayant à l'esprit le potentiel économique qu'il représente et qu'il est alors possible de gagner lors d'une vente, puisque même de seconde main, les habits conservent une valeur et deviennent alors facilement échangeables dans les circuits dynamiques de la revente d'occasion²¹³. Il est aussi courant que les vêtements abîmés ne pouvant plus être portés par leur propriétaire ne sont pas pour autant jetés. Ils sont conservés dans le but d'en faire don aux pauvres²¹⁴. L'usure fait partie des étapes de la dégradation du processus vestimentaire, où l'habit qui n'est plus porté, fait l'objet d'un don pour vêtir ce qui sont nus. Cela révèle d'un acte de charité chrétienne qui est indispensable au bon maintien des apparences nobiliaires²¹⁵.

D'autre part, les dons ne concernent pas seulement le legs de vêtements entre membres de la famille noble. Ils s'étendent couramment jusqu'au cercle plus élargi de la famille nucléaire, englobant ainsi la domesticité. Les dons fait par les nobles peuvent autant avoir lieu de leur vivant, comme peuvent en témoigner des factures²¹⁶ de tailleur mais nous y reviendrons en détail un peu plus tard. Et aussi au moment où le notaire rédige la transmission de biens suite au décès. Néanmoins, il n'existe pas d'inventaire de biens après décès de domestiques. Mais grâce à ceux rédigés lors du décès des maîtres, il est ainsi possible d'entrevoir que des dons peuvent parfois leur être fait de la part de leurs maîtres ou maîtresses, comme en témoigne cette citation extraite de l'inventaire après décès de Dame de Dreuilhe :

« Ses autres chemises et linge ayant este donne aux femmes qui ont servy ladite dame pendant sa maladie »²¹⁷.

213 ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, *op.cit.*, p. 318.

214 TAILLEFER Michel, *Vivre à Toulouse...*, *op.cit.*, p. 191.

215 ROCHE Daniel, *La culture des apparences...*, *op.cit.*, p. 350.

216 DELPIERRE Madeleine, *op.cit.*, p. 173.

217ADHG, Fonds des notaires, 3E 11899, « Inventaire de biens après décès de Dame de Dreuilhe, veuve de Noble Dassenat Pierre, seigneur, 3 janvier 1707 ».

Cette citation révèle que les legs envers la domesticité sont plus modestes. Les chemises et le linge étant des pièces essentielles²¹⁸ et n'ont que très peu de valeur. Toutefois, ce don est le reflet de la reconnaissance accordée par la défunte à celles qui la servent dans un temps plus ou moins long de sa vie, dont on peut supposer qu'elle lègue ses propres vêtements, qui sont des vêtements de femme.

Les domestiques se placent ainsi comme les médiateurs de la culture des apparences²¹⁹. De ce fait, le costume populaire a des ressemblances avec le costume élégant, caractéristique de la noblesse. Il y a certes l'esprit d'imitation qui rentre en compte mais cette confusion est plus largement le fruit de la pratique de la revente à des fripiers de toilettes initialement portées par les maîtres et maîtresses²²⁰. Notre corpus ne comporte à ce stade de l'étude aucun inventaire de biens après décès attestant de la revente de vêtements par la noblesse. Cela peut s'expliquer par le fait que le don est peut être majoritairement plébiscité, ce qui laisse l'approche des mécanismes de reventes difficile à entrevoir.

Enfin, un vêtement gardé toute une vie et s'il est bien conservé, peut être donné ou réutilisé pour être porté tel quel ou connaître des modifications. La bonne préservation permet de réutiliser un habit sans avoir à en racheter un neuf. Cette pratique du legs est donc primordiale.

C – LES MODIFICATIONS DIVERSES APPORTÉES AUX VÊTEMENTS

Les vêtements devant être portables le plus longtemps possible, conduisent leurs propriétaires à apporter des modifications diverses. Dans un premier temps dans le cadre d'un don, il n'est pas rare que les vêtements transmis ne soient pas à la mesure ni au goût des nouveaux et nouvelles propriétaires. Dans un second temps, en dehors du cadre de la succession, le ou la propriétaire a parfois recours à des transformations plus ou moins importantes sur ses effets vestimentaires afin qu'ils puissent les porter toute leur vie en demeurant toujours à la mode. La domesticité n'est pas écartée par ses multiples métamorphoses vestimentaires.

218 DELPIERRE Madeleine, *op.cit.*, p. 48.

219 ROCHE Daniel, *La culture des apparences*, *op.cit.*, p. 99.

220 DELPIERRE Madeleine, *op. cit.*, p. 145.

Part ailleurs, les vêtements peuvent connaître de minimes modifications afin de les mettre au goût du jour. Pour cela, des détails tels que les cols, les basques ou encore les manches peuvent être remplacés. Le tailleur se charge alors de coudre les nouveaux accessoires. Par exemple, Louis Cécile Marie de Campistron fait ajouter des basques à un de ses vêtements comme en témoigne le tailleur « mis des basques au gilet »²²¹ pour la modique somme de 1 livre 4 sols. Et il rajoute aussi un col à un habit : « mis un colet a un habit bleux » pour 1 livre. De ce fait, ces ajouts multiples apportés par le tailleur permettent au Président à mortier de probablement mettre ses vêtements à la mode, sans avoir à en modifier la structure complète ou s'en procurer un tout neuf. Et ainsi de réduire considérablement ses dépenses au regard des modiques prix pratiqués pour effectuer ce type de travail. À noter que les modifications apportées ici sont en quelques sortes définitives puisque les nouveaux éléments sont directement cousus sur le vêtement. Il est aussi possible que des éléments ajoutés soient amovibles. Cette pratique est relativement courante pour les manches, qu'il est préférable d'accumuler, comme dans le cas de feu Dame Marie de Carraud dont la rédaction de son inventaire de biens après décès atteste qu'elle possède : « deux paires bouts de manches garnis » ; « six paires de bouts de manches » ; sept paires de manches garnies »²²². Grâce à cette accumulation, il est possible uniquement de changer les manches de sa toilette. Cette façon de faire permet de réduire ses dépenses²²³. En étant amovibles, cela crée un avantage pour la propriétaire puisque elle peut modifier ses manches elle-même au grès des modes et de ses envies, sans avoir recours à un tailleur.

La domesticité semble être à l'écart de ces artifices puisque leurs vêtements se doivent d'être uniquement adaptés au travail et être pratiques. Toutefois, quand les vêtements sont modifiés afin d'en changer leurs tailles, formes voir transformer totalement l'étoffe pour créer un nouvel habit, il peut arriver que le maître ou la maîtresse donne l'un de ses vêtements pour qu'il soit adapté à son ou sa domestique. Madeleine Delpierre décrit cette pratique en évoquant l'exemple d'une certaine Madame de Cramayel qui pour 10 livres, fait transformer un de ses habits en drap cramoisi pour son valet de chambre²²⁴. Dans ce cas précis cela permet

221 ADHG, Fonds privés, 2J 73, « Quittances mémoires factures de Louis Cécile Marie de Campistron datant de 1748 à 1820, fils de Jean Guy de Campistron, Marquis de Maniban, président à mortier au parlement de Toulouse ».

222 ADHG, Fonds des notaires, 3E 11890, « Inventaire des meubles et effets de la défunte dame Marie de Carraud veuve de noble Pierre Amieu, ancien Capitoul, 9 août 1737 », mentions trouvées aux pages 18, 19 et 28 de l'inventaire.

223 MONATIN Delphy, *op. cit.*, p. 197.

224 DELPIERRE Madeleine, *op. cit.*, p. 173.

à la propriétaire de minimiser ses dépenses en n'ayant pas à faire confectionner dans une étoffe neuve un ou plusieurs habits. Il est aussi courant que les nobles fassent modifier leurs effets vestimentaires en ayant à l'esprit de les remettre au goût du jour sans en changer complétement.

L'étude menée par Madeleine Delpierre, permet de prendre connaissance de la façon dont les changements en matière de mode sont appréhendés dans la noblesse. Le dépouillement de factures conservées aux Archives Nationales lui a permis de révéler que, quand la mode change un peu, il est tout à fait courant pour les femmes et les hommes de la noblesse donnent à transformer leurs vêtements au tailleur. En effet, un certain Monsieur de Cramayel, fait rétrécir vers 1769 quand la mode change un peu, les manches d'un habit de drap gris²²⁵. Un des documents comptables en particulier de la noblesse toulousaine, atteste de cette pratique consistant à faire modifier ses vêtements se reprend alors en dehors de la capitale. Le « conte pour madame la marquise de maniban », payé le 13 septembre 1781 à Toulouse mentionne :

« façon d'une robe » à 7 sols, une seconde « façon d'une robe » à 7 sols également, « fason de deux desabilies » ainsi que : fason de deux desabilies pour la femme de chambre » pour 8 sols »²²⁶. Toutefois, la présence de déshabiller témoignent d'une certaine aisance puisque les vêtements réservés pour l'intérieur sont encore peu répandus au XVIII^e siècle.

La facture totale réglée par la marquise de Maniban est en tout et pour tout de 30 sols, ce qui est relativement peu élevé étant donné toutes les façons effectuées par le tailleur. De plus, deux éléments sont à prendre en considération dans cette analyse. Il est aussi possible qu'au regard de la moyenne somme dépensée, que la marquise se soit contentée de fournir à son tailleur des étoffes qu'elle s'est procurées au préalable dans une autre boutique, ce qui expliquerait que seul le prix de la façon apparaisse. Ou bien, la marquise fait modifier des vêtements préexistants lui appartenant, en se contentant de faire changer le modèle afin de les remettre au goût du jour. Entre autre, le palais Galliera, musée de la Mode de la ville de Paris, conserve des preuves de ces transformations vestimentaires. Certaines robes à l'anglaise

225 DELPIERRE, *op. cit.*, p. 173.

226 ADHG, Fonds privés, 2J 73, « Quittances mémoires factures de Louis Cécile Marie de Campistron datant de 1748 à 1820, fils de Jean Guy de Campistron, Marquis de Maniban, président à mortier au parlement de Toulouse ».

conservées portent sur leur étoffes des traces visibles, profondes, de plis attestant qu'il s'agit de robe à la française transformées pour suivre l'évolution de la mode²²⁷. Cette hypothèse est très probable puisque le prix de la façon notamment pour une robe, reste la plupart du temps stable. La marquise sait qu'en changeant quelques éléments ou même le modèle entier de sa robe, en le retaillant dans la même étoffe ne lui reviendra pas à payer une somme importante. En effet, tout les prix pratiqués pour la façon sont infimes par rapport à ceux des étoffes²²⁸, pouvant très vite grimper. Cependant, ce document émanant du tailleur reste très peu fourni en détails, ce qui éventuellement laisse nos deux suppositions valables.

Des changements peuvent par ailleurs être portés aux vêtements afin de les rétrécir ou les élargir afin de suivre la morphologie de son ou sa propriétaire tant que la solidité de l'étoffe le permet. Marie Louis Cécile de Campistron a couramment recours à cette pratique tout au long de sa vie, notamment en 1792 et en 1795²²⁹. Pour l'année 1792, le tailleur a à de multiples reprises rétréci et élargi des vêtements : « retroisy un habit et mis des boutons » ; « relargi un habit » et enfin « relargi des veste blanche ». En 1795, le tailleur mentionne avoir fait pour un habit : « l'avoir remis à la taille ». Cette pratique n'est pas réservée au cadre de la noblesse toulousaine puisque quand Louis XVI commence à grossir on ne remplace pas ses costumes, on se contente de les lui faire élargir²³⁰. Cela touche donc les plus grandes élites.

Les aléas d'une vie quotidienne ainsi que les legs ponctuant la vie des nobles, leurs domestiques permettent de mettre en lumière les différentes modifications qui peuvent subir les effets vestimentaires. Suite à un désir personnel de suivre les modes, suite à un don qui peut avoir lieu du vivant ou suite au décès, ou afin de totalement modifier l'étoffe d'un vêtement pour lui conférer une nouvelle forme. Les grandes transformations touchent tout le monde contrairement aux petits détails réservés à la noblesse et visant plus à se conformer aux nécessités du paraître. L'ensemble de ces pratiques ont pour objectif commun de minimiser les dépenses vestimentaires aussi bien pour les maîtres et maîtresses que pour leurs domestiques.

227 DELPIERRE, *op.cit.*, p. 173-174.

228 *Ibid.*, p. 172.

229 ADHG, Fonds privés, 2J 73, « Quittances mémoires factures de Louis Cécile Marie de Campistron datant de 1748 à 1820, fils de Jean Guy de Campistron, Marquis de Maniban, président à mortier au parlement de Toulouse ».

230 DELPIERRE Madeleine, *op.cit.*, p. 173.

Conclusion

Au terme de cette étude, la consommation vestimentaire dans l'ensemble de la noblesse toulousaine apparaît comme plus familière. On se met alors à imaginer ainsi qu'à matérialiser dans notre esprit les multiples entretiens quotidiens, témoins d'une nécessité de longue date²³¹. Cela laisse entrevoir la manière dont l'usage des vêtements est envisagé. Mais aussi les stratégies mises en place afin d'éviter dans une moindre mesure, des dépenses vestimentaires superflus. Toutes les catégories de la noblesse sont concernées par la problématique, au point que l'on remarque même que dans les milieux les plus aisés, une gestion raisonnée²³².

Une dichotomie s'affirme entre nécessités réelles, qui touche aussi bien à ce qui est attrait à la propreté qu'aux besoins d'opinions qui englobent le paraître, assuré par le bon maintien en état des effets vestimentaires. Les membres de la noblesse semblent alors osciller entre une consommation ordinaire, puisqu'ils ont communément recours aux multiples pratiques d'entretien. Sans pour autant évincer le fait de posséder sur le long terme leurs vêtements et à les faire transformer afin de les utiliser le plus longtemps possible. Une consommation nettement plus propre à la noblesse est aussi présente, car dans les cas étudiés, les nobles excellent en accumulation et possèdent des pièces vestimentaires taillées dans des étoffes nouvelles et précieuses.

Contenu de la diversité nobiliaire et de l'infinité des comportements qui en découlent, il faudra encore dépouiller bien des inventaires de biens après décès, des échanges épistolaires et approfondir l'analyse des inventaires de saisies révolutionnaires pour progresser dans notre étude, avant de pouvoir dire que le passé s'est révélé à nous²³³.

231 ROCHE DANIEL, *La culture des apparences...*, *op. cit.*, p. 348.

232 DOUSSET Christine, « Paraître du deuil... », *op.cit.*, p. 18.

233 LELEU Fanny, « Étude du système vestimentaire bordelais », *op.cit.*, p. 136.

Bibliographie

HISTOIRE DE LA NOBLESSE

- ARIBAUD Christine et MOUYSSSET Sylvie, (dir.), *Vêture et pouvoir, XII^e-XX^e siècle*, actes du colloque des 19 et 20 octobre 2001, Toulouse, Université Toulouse le Mirail et le CNRS, 2003.
- BLOCH Marc, « Enquête : les noblesses. Sur le passé de la noblesse française, quelques jalons de recherche », *Annales E.S.C.*, 1936, n°39-40, p. 238-255 et 366-378.
- BOURQUIN Laurent, *La noblesse dans la France moderne : XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Belin, 2002.
- BOURQUIN Laurent, *Dictionnaire historique de la France moderne*, Paris, Presses universitaires de France, 2010.
- CHAUSSINAND-NOGARET Guy, *La noblesse au XVIII^e siècle de la féodalité aux lumières*, Bruxelles, Éditions complexe, 1984.
- CUVILLIER Jacques, *Famille et patrimoine de la haute noblesse française au XVIII^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- FIGEAC Michel, « *Destins de la noblesse bordelaise 1770-1830* », Thèse de doctorat sous la direction de POUSSOU Jean-Pierre, Université Paris Sorbonne, 1995.
- FIGEAC Michel, *Châteaux et vie quotidienne de la noblesse. De la Renaissance à la douceur des Lumières*, Paris, Armand Colin, 2006.
- FIGEAC Michel, *Les noblesses en France du XVI^e au milieu du XIX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2013.

- MARRAUD Mathieu, *La noblesse de Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 2000.
- REINHARD Marcel, « Élite et noblesse dans la seconde moitié du XVIII^e siècle », *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine*, [en ligne], tome 3, n°1, 1956, p. 5-37. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/rhmc_0048-8003_1956_num_3_1_3073
- TEXIER Alain, *Qu'est ce que la noblesse ? Histoire et droit*, Paris, Tallandier, 1988.

Histoire des vêtements et des apparences

- AUBRY Viviane, *Costumes. Sculptures de l'éphémère*, Paris, Rempart, 1990.
- BARTHES Roland, « Histoire et sociologie du vêtement, quelques observations méthodologiques », *Annales, Économies, Sociétés, civilisations*, Volume 12, n°3, 1997.
- BASSE Marie-Thérèse, BURGELIN Olivier et PERROT Philippe (dir.), « Parure pudeur étiquette », *Communications*, [en ligne] n°46, 1987. Disponible sur : https://www.persee.fr/issue/comm_0588-8018_1987_num_46_1
- BERTHOD Bernard, CHAVENT-FUSARO Martine et HARDOIN-FUGIER Elisabeth, *Les étoffes : dictionnaire historique*, Paris, Les éditions de l'amateur, 1994.
- BLANC Odile, « Histoire du costume : l'objet introuvable, l'étoffe et le vêtement », *Médiévales* [en ligne] n°29, 1995, p. 65-82. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/medi_0751-2708_1995_num_14_29_1337?q=blanc+odile+histoire+du+costume
- BLANC Odile, *Vivre habillé*, Paris, Klincksieck, 2009.
- BOUCHER François, *Histoire de la mode et du costume en Occident des origines à nos jours*, Paris, Flammarion, 1996.
- CHARTON Ariane, *Le goût de la mode*, Paris, Mercure de France, 2017.
- DELPIERRE Madeleine, *Se vêtir au XVIII^e siècle*, Paris, Adam Biro, 1996.
- DESLANDRES Yvonne, *Le costume image de l'homme*, Paris, Édition du regard, 2002.

- FENNETAUX Ariane, « Les poches ou la voie / voix moyenne : valeurs et pratiques des femmes de la middling sort en Grande-Bretagne au XVIII^e siècle », *XVII-XVIII* [En ligne], n°72, 2015, p. 129-150. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/1718/363>

- FLÜGEL John-Carl, *Le rêveur nu : de la parure vestimentaire*, Paris, Aubier Montaigne, 1982, (1930).

- FUKAI Akiko et al., *Fashion une histoire de la mode du XVIII^e-XX^e siècle*, les collections du Kyoto Costume Institute, Kyoto, Taschen, 2002.

- LACROIX Paul, XVIII^e siècle, *institutions, usages et costumes : France, 1700-1789*, Paris, Firmin-Didot et Cie, 1875.

- LAVER James, *Histoire de la mode et du costume*, Paris, Éditions Thames & Hudson, 1990.

- LELEU Fanny, « Étude du système vestimentaire bordelais à la fin du XVIII^e siècle », 1770-1798, TER, Université de Bordeaux III, 2000.

- LELEU Fanny, « La mode féminine à Bordeaux (1770-1798) », *Annales du Midi*, tome 115, n°241, 2003.

- LELOIR Maurice, *Dictionnaire du costume et de ses accessoires, des armes et des étoffes des origines à nos jours*, Paris, Gründ, 2012, (1951).

- LETHUILLIER Jean-Pierre (dir.), « Faire l’histoire de la mode dans le monde occidental », *Apparence(s)* [en ligne], n°9, 2009, p. 1-12. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/apparences/>

- MILLERET Guénolée, *Haute couture Histoire de l’industrie de la création française*, Paris, Eyrolles, 2015.

- MONATIN Delphy, « Se vêtir dans la région toulousaine au XVIII^e siècle », Mémoire de Master sous la direction de DOUSSET Christine, Université Toulouse le Mirail II, 2014.

- MONNEYRON Frédéric, *La mode et ses enjeux*, Paris, Klincksieck, 2005.

- MORERA Raphaël et LE ROUX Thomas, « Blanchisseuses du propre, blanchisseurs du pur. Les mutations genrées de l'art du linge à l'âge des révolutions textiles et chimiques (1750-1820) », *Genre & Histoire*, [en ligne], n°22, 2008, p. 1-36. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/genrehistoire/3706>

- PARESYS Isabelle (dir.), *Paraître et apparences en Europe occidentale : du Moyen-Âge à nos jours*, Villeneuve d'Ascq, Presse universitaires du Septentrion, coll. Histoire et civilisation, 2008.

- PASTOUREAU Michel, *Couleurs. Images. Symboles. Études d'histoire et d'anthropologie*, Paris, Le léopard d'or, 1989.

- PASTOUREAU Michel, SIMMONET Dominique, *Le petit livre des couleurs*, Paris, Seuil, 2005.

- PELLEGRIN Nicole, *Les vêtements de la liberté: abécédaire des pratiques vestimentaires en France de 1780 à 1800*, Aix-en-Provence, Alinéa, 1989.

- PERROT Philippe, *Le travail des apparences ou les transformations du corps féminin : XVIII^e-XIX^e siècle*, Paris, Édition du Seuil, 1984.

- PIBOUBÈS Talissa, « Paraître par êtres. Culture des genres et des apparences Toulouse / XVIII^e siècle », Mémoire de Master Recherche sous la direction de MOUYSSSET Sylvie, Université Toulouse 2 Jean Jaurès, septembre 2018.

- QUICHERAT Jules-Étienne, *Histoire du costume en France depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1877.

- RACINET Auguste, *Le costume historique*, 6 volumes, Paris, Firmin Didot et cie, 1876-1888.

- ROCHE Daniel, *La culture des apparences : une histoire du vêtement (XVII^e -XVIII^e siècle)*, Paris, Fayard, 1989.

- ROCHE Daniel, *La France des Lumières*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1993.

- ROCHE Daniel, *Histoire des choses banales naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles, XVII^e-XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 1997.

- RUPPERT Jacques, *Le costume*, Librairie d'Art R. Ducher, 1930.

- RUPPERT Jacques, DELPIERRE Madeleine, DAVRAY-PIÉKOLEK Renée, (et alii), *Le costume français*, Paris, Flammarion, coll. Tout l'art, 1996.

- TOUSSAINT-SAMAT Maguelonne, *Histoire technique et morale du vêtement*, Paris, Bordas, 1990.

Histoire du corps

- CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques, VIGARELLO Georges, *Histoire du corps 1. De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, coll. Points histoire, 2011.
- CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques, VIGARELLO Georges, *Histoire du corps 2. De la Révolution à La Grande Guerre*, Paris, Seuil, coll Points histoire, 2011.
- LANEYRIE-DAGEN Nadeije, VIGARELLO Georges, *La toilette : Naissance de l'intime*, Paris, Éditions Hazan, 2015.
- LANOË Catherine, *La poudre et le fard, une histoire des cosmétiques de la Renaissance aux Lumières*, Seyssel, Champ Vallon, coll. Époques, 2008.
- MELCHIOR BONNET Sabine, *Histoire du miroir*, Paris, Hachette, 1998.
- PERROT Philippe, *Le travail des apparences ou les transformations du corps féminin : XVIII^e-XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 1984.
- VIGARELLO Georges, *Le corps redressé, histoire d'un pouvoir pédagogique*, Paris, Armand Colin, 2004.
- VIGARELLO Georges, *Le propre et le sale, l'hygiène du corps depuis le Moyen Âge*, Paris, Seuil coll. Points histoire, 1997.
- VIGARELLO Georges, *Histoire de la beauté : le corps et l'art d'embellir e la Renaissance à nos jours*, Paris, Seuil, coll. Points histoire, 2004.
- VIGARELLO Georges, *La silhouette : naissance d'un défi du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Éditions Points, 2017.

Histoire des membres de la noblesse toulousaine

- BARBUSSE Grégory, « Le pouvoir et le sang : les familles de capitouls de Toulouse au siècle des Lumières (1715-1790) », Thèse sous la direction de ALMARIC Jean-Pierre et TAILLEFER michel, Université de Toulouse le Mirail, 2004.

- CLAIR Sylvie, « Joseph Gaspard de Maniban, premier président au Parlement de Toulouse, 1722 – 1762 », thèse École des chartes, 1980, 4 volumes.

- COMBELLES Christiane, « Heurs et malheurs des marquis de Maniban à Blagnac », Blagnac questions d'histoire, n°53, mai 2017, p. 1-9.

- DUCRUC Abbé, « Cazaubon et les baronnies d'Auzan », *Revue de Gascogne*, tome XXI, 1880, p. 22-23 et 160-173.

FORSTER Robert, *The Nobility of Toulouse in the Eighteenth Century : A Social and Economic Study*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1960.

- FRUNEAU Marie Noël, « Le parc du château de Maniban à Blagnac au XVIIIe siècle », *Toulouse et le midi toulousain entre terre et ciel du Moyen-Âge à nos jours*, actes du 47e congrès de Toulouse de la Fédération, des sociétés académiques et savantes de Languedoc-Pyrénées-Gascogne, 1993, p. 341-361.

- LABBÉ Laëtitia, *les femmes de la noblesse parlementaire à Toulouse (1750-1794)*, Thèse sous la direction de DOUSSET Christine, Toulouse, Université Toulouse le Mirail, 2002.

- LAUZUN Philippe, « Le château du Busca », *Revue de Gascogne*, tome 36, p. 5-28, 1986.

- MAURO Frédéric, « La noblesse toulousaine au XVIII^e siècle », *Annales Économies, sociétés, civilisations*, [en ligne], n°5, 1961, p. 1012-1016. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1961_num_16_5_420779

- PRÊTRE François, « Mode de vie et culture des parlementaires toulousains à la fin de l'Ancien Régime », Mémoire de Maîtrise sous la direction de TAILLEFER Michel, Université de Toulouse le Mirail, 1995.

- REMPLON Lucien, « Les Maniban » L'Auta, n°622, janvier 1997, p. 6-10 ; n°633, février 1998, p. 36-38.

Histoire de la ville de Toulouse

- BASTIER Jean, *La féodalité au siècle des Lumières dans la région de Toulouse (1730-1790)*, Paris, Bibliothèque nationale, 1975.
- BOUTET Marie-Hélène, « Les vêtements à la fin du XVIII^e siècle à Toulouse », Mémoire de Maîtrise sous la direction de TAILLEFER Michel, Université de Toulouse le Mirail, 1993.
- CAPEL Serge, *Histoire de la juridiction consulaire de Toulouse*, Toulouse, Imprimerie Deschamps Arts Graphiques, s.d., 2000.
- CAU Christian, *Les Capitouls de Toulouse. L'intégrale des portraits des Annales de la Ville, 1352-1778*, Toulouse, Privat, 1990.
- CAUBET Isabelle, « Population, famille et l'habitat à Toulouse en 1790 », ALMARIC Jean-pierre, OLILIVER Jean-Marc, SUAUE Bernadette, (*et alii*), *Toulouse, métropole méridionale : vingt siècles de vie urbaine*, acte du 58^e Congrès de la Fédération historique de Midi-Pyrénées du 14 au 16 juin 2007, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2009, 2 volumes.
- DOUSSET Christine, « Entre tradition et modernité : les intérieurs des toulousains au XVIII^e siècles », *Annales du Midi*, tome 115, n°241, janvier-mars 2003.
- DOUSSET Christine, « Paraître du deuil, d'un lieu à l'autre. Les veuves en Midi toulousain au XVIII^e siècle », *Apparence(s)*, [en ligne], n°4, 2012, p. 1-25. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/apparences/1156#text>

- GODECHOT Jacques, « L'histoire sociale et économique de Toulouse au XVIII^e siècle », *Annales du Midi*, Tome 78, n° 77-78, 1966, p. 363-374. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/anami_0003-4398_1966_num_78_77_5050

- HANNE Georges, « Approche spatiale de la société toulousaine au XVIII^e siècle », *Annales du Midi*, n°244, 2003.

- LAFFONT Jean-Luc, « Relecture critique de l'évolution de la population toulousaine sous l'Ancien Régime », *Histoire économie et société*, volume 17, n°17, 1998.

- MARINIÈRE Georges, « Les marchands d'étoffes de Toulouse à la fin du XVIII^e siècle », Toulouse, *Annales du Midi*, tome 71, n°3, 1958.

- RAMET Henri, *Histoire de Toulouse*, Toulouse, Le Peregrinateur, 1994 (1935).

- SENTOU Jean, *Fortunes et groupes sociaux à Toulouse sous la Révolution (1789-1799) : essai d'histoire statistique*, Toulouse, Privat, 1969.

- TAILLEFER Michel, *Vivre à Toulouse sous l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 2000.

- TAILLEFER Michel, *Nouvelle histoire de Toulouse*, Toulouse, Éditions Privat, 2002.

- WOLF Philippe, *Histoire de Toulouse*, Toulouse, Éditions Édouard Privat, 1958.

Consommation et vie matérielle

- CHESSEL Marie-Emmanuelle, « I. Genèse de la société de consommation (XVIIIe-XIXe siècles) », *Histoire de la consommation*, [en ligne], 2012, p. 11-22. Disponible sur : <https://www.cairn.info/histoire-de-la-consommation--9782707171658-page-11.htm>
- COQUERY Natacha, « Hôtel, luxe et société de cour : le marché aristocratique parisien au XVIII^e siècle », *Histoire & Mesure*, 1995, volume 10, n°3 et 4, p. 339-369.
- COQUERY Natacha et BONNET Alain (dir.), *Le commerce du luxe : production, exposition et circulation des objets précieux du Moyen Âge à nos jours*, actes du colloque de 21, 22 et 23 novembre, Lyon, musées Gadagne, 2012.
- FIGEAC Michel « La vie matérielle de la noblesse entre le « Grand Siècle » et le siècle des Lumières : Une lecture des différenciations sociales au sein du second ordre » dans FIGEAC Michel DUMANOWSKI, Jaroslaw (dir.), *Noblesse française et noblesse polonaise: Mémoire, identité, culture xvi^e-xx^e siècle*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2006, p. 407-425 .
- GRENIER Jean-Yves, « Consommation et marché au XVIII^e siècle », *Histoire & Mesure*, [en ligne], volume 10, n°3-4, 1995, p. 371-380.
- ROCHE Daniel, *Histoire des choses banales naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles*, XVII^e-XIX^e siècle, Paris, Fayard, 1997.
- ROCHE Daniel, « La culture des apparences. Le vêtement entre l'Économie et la Morale », dans MARSEILLE Jacques (dir.), *Le luxe en France du siècle des Lumières à nos jours*, Paris, Association pour le développement de l'histoire économique, 1999, p. 39-48.

Inventaire des sources

I- SOURCES MANUSCRITES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA HAUTE-GARONNE

COMPTABILITÉS

Famille de Pinsaguel Bertier

- 6J 12 : Comptes de tailleur

- Quittance de chez Monsieur Cousinies, datant du 28 octobre 1708 à Monsieur de Pinsaguel. Plusieurs canes de droguet, forgelle et de galon d'or. la somme totale est de 96 livres trois sols et est payée le jour même. (1p)

- Quittance de la boutique Marsalene marchand à Toulouse, la datation du reçu de la quittance est inconnue mais le paiement est effectué le 20 novembre 1712 par Monsieur de Pinsaguel. Il y est notifié l'achat de 6 paires de bas de soie ainsi que de pans en tout genre de ruban en or glacé et d'un manchon à la mode. La somme totale est de 144 livres 2 sols et 6 deniers. La façon n'est cependant pas précisée. (1p)

- 6J 14 : Comptes de tailleur

- Mémoire de façons et de fournitures pour Monsieur de Pinsaguel faite par Barrau, la façon y est précisée et le tout est livré à Paris. Datation inconnue. Monsieur Pinsaguel s'engage à régler la somme de ses achats à Barrau un mois après. La somme étant de 206 livres. (1p)

- De chez Monsieur Paraire marchand et ? à Toulouse, datant du 19 juin 1699. La somme est réglée en plusieurs fois par Madame de Pinsaguel Bertier et Monsieur de Pinsaguel Bertier. Le marchand précise avoir reçu en déduction le 22 ? 1699 la somme de 98 livres. Puis, il a reçu le 17 mars 1700 la somme de 100 livres. Et le 22 mars, le 22 mars 1700 il reçoit de la part de Monsieur la somme de 100 livres. Madame de Pinsaguel termine de régler la facture qui s'élève encore à 169 livres à bon compte de celle de 215 livres à Toulouse le 27 août 1700. (4p)

- 6J 17 : Comptes de tailleur

- Compte pour Mr. De Bertier provenant du tailleur dont le nom n'apparaît cependant pas. La façon y est précisée et les dates de confections sont multiples : du 15 janvier 1753, du 23 novembre 1754, 6 août 1754 et finissant le 8 février 1753. Elles concernent des confections d'habits neufs pour monsieur ainsi que ses domestiques. Plusieurs habits tournés pour monsieur et ses domestiques. (4p)

- Compte pour Monsieur de Bertier officier, datant du 17 avril 1744, pour façon est fournitures de deux habits de droguet complets ainsi que pour la façon pour avoir tourné une veste de couleur bleue. La somme totale est de 14 livres 2 sols. (1p)

- 6J 24 : Comptes de tailleur

- Compte pour Monsieur de Pinsaguel pour l'achat de boutons où la façon est mentionnée, auteur inconnu, datation inconnue. La somme totale est de 31 livres mais le reste de la somme en ce qui concerne les sols et les deniers sont illisibles. (1p)

- 6J 26 : Comptes de tailleur

- Quittance « fourny » à Madame la marquise de Brassac le 23 août 1783, provenant de M.Meyran Brebiz. La somme est de 52 livres deux sols et est prise pour acquit et solde de tout compte à Toulouse le 26 mars 1785. (1p)

- Compte pour le marquis de Pinsaguel pour lui même son fils et ses gens avec façon du vêtement mentionnée. Les dates de confection diverses sont multiples : le 7 septembre 1712, le 17 décembre 1712, le 31 décembre 1712 et le 10 janvier 1713, du 16 octobre ou novembre 1713. Le 1^{ier} janvier le tailleur reçoit à comptes à deux reprises la somme identique de 15 livres ce qui fait un total de 30 livres. IL est précisé qu'il reste après ce paiement 64 livres à régler. (3p)

- Quittance de la boutique Laroque, maître tailleur d'habits en Toulouse, façon détaillée. Datation inconnue. Quittance adressée à Monsieur le marquis de chatelleux pour la somme de 119 livres (et 1 sols?). (1p)

- 6J 27 :

- De la boutique de Fenasse, facture concernant l'achat de galons, datant du 7 janvier 1712 et payé le 22 février 1712 la somme de quarante neuf livres, 7sols et 6 deniers. (1p)

- Facture détaillée destinée à Madame de Pinsaguel avec fournitures et façon détaillée, date et provenance inconnue, la somme à réglée est de 436 livres et 5 sols. 400 livres sont réglés par une lettre de change et 36 livres et 5 sols restent à payer. (1p)

- 6J 172 :

- Facture détaillée de chez ? Le jeune, destinée à Monsieur de Pinsaguel, datant du 14 novembre 1712, la façon n'est pas mentionnée, facturé réglée par Monsieur de Pinsaguel le 18 novembre 1712. (1p)

- Facture de chez Riviere À Toulouse, datant du 14 février 1783 concernant le compte des marchandises prises par feu Monsieur de Pinsaguel datant de 13 mai 1672. Paiement effectué le 18 juin 1783 par Madame de Pinsaguel pour la somme de 46 livres. (4p)

- 6J 204 : Comptes de tailleurs

- Une quittance concernant l'achat d'un habit, datation et provenance inconnue, destinataire inconnu mais on peut supposer que c'est adressé à Monsieur ou Madame de Pinsaguel. La somme de cette quittance s'élève à 20 livres et 10 sols payé à Toulouse le 8 octobre 1802. (1p)

- Quittance avec nom du vendeur illisible, datant du 5 décembre mais l'année est illisible. C'est une facture détaillée comprenant aussi la façon des vêtements comprenant l'habit, un gilet, deux culottes ainsi que les boutons. La somme de la façon est de 20 livres et 10 sols et la somme totale est de 168 livres et 17 sols. (1p)

- Mémoire de l'ouvrage fait pour le conte de ? Savoie, toutes les façons des vêtements y sont détaillées. La somme totale est de 17 livres et 6 sols. Il règle 6 livres et il est mentionné qu'il reste 11 livres et 6 sols à régler mais la datation de ces paiements n'apparaît pas. (1p)

- 6J 205 : Compte de tailleur

- Quittance de chez Daumassans À Toulouse, façon non mentionnée. Il est précisé que Monsieur Bertier de Pinsaguel promet le 23 février 1733 de régler l'intégralité de la somme correspondant à 83 livres 18 sols et 6 deniers quinze jour après la pâque. (1p)

- Quittance destinée à Monsieur de Bertier de la part des sieurs Daumassans et frères novembre ou décembre 1749. La façon des tissus n'est pas mentionnée. La somme totale est de 205 livres 12 sols mais on ne sait pas si elle est réglée directement ou non. (1p)

- 6J 206 Compte de tailleur :

- Compte de tailleur provenant de chez Larroque tailleur, datant du 11 mars 1725, façons de vêtements détaillées, la somme totale est de 51 livres deux sols et 4 deniers. . Il est précisé que la somme est réglée en deux fois à Toulouse le 17 mars 1725. (4p)

Famille de Maniban

- 2J 18 : Thomas de Maniban, son épouse et ses deux filles (1596 1652):

- Impossible à exploiter car le document est très abîmé, ce qui le rend illisible. De plus les bornes chronologiques du document sont un peu trop en amont de notre sujet de recherche.

- 2J 30 : comptabilités, quittances ; mémoires et comptes datant de 1707 à 1762. Joseph Gaspard de

Maniban (1686-1762) Fils aîné de Jean Guy de Maniban, premier président du parlement de Toulouse, seigneur de Valence, marié le 4 juillet 1707 à Jeanne Christine Lamoignon (1686-1744) qui est son épouse et ses deux filles.

- Compte des souliers fournis à Monsieur de Maniban par Calvet à Toulouse. Il achète une paire de souliers tous les mois sans exceptions de mars 1760 à février 1761. La somme totale est de 48 livres. (1p)

- Facture pour l'achat d'un habit complet pour Monsieur de Maniban, datant du 20 janvier 1761 pour un total de 38 livres réglé le 8 mars 1761 à Toulouse. (1p)

- Facture de chez Jaquet Buot & compagnie, datant du ? 1760. La somme totale s'élève à 550 livres, 2 sols et 6 deniers. La somme est réglée en 1761. (1p)

- Facture de chez Louis Grenolles à Toulouse maître de chapeau. Destiné à Monsieur de Maniban premier président du parlement de Toulouse datation inconnue mais somme de 61 livres ? Réglée le 27 octobre 1748. (1p)

- Facture du magasin ? Le courrege, achats de tissus et de rubans mais la façon n'est pas mentionnée. La somme totale est de 649 livres et ?, payé à Toulouse le 30 avril 1748. (1p)

- Mémoire de colets blanchis pour Monsieur le premier Président. Le nom de la personne qui a blanchi les collets n'apparaît pas. La somme totale est de 15 livres et 18 sols. La date du paiement de la part de Monsieur de Maniban n'apparaît pas. (1p)

- Facture du magasin Juau le Fagen destinée à Monsieur de Maniban premier Président, datant du 7 juillet 1760. Achat de multiples tissus. La somme totale est de 465 livres 10 sols. Le montant est réglé à Toulouse le 26 janvier 1761, le nom de la personne qui règle la somme n'est pas précisée. (2p)

2J 33 : Marie Françoise de Maniban (1708-1751), mémoires, quittances, comptes.

- Facture destinée à Madame la Marquise de Malauze, notamment pour l'achat de chapeaux de la part de la veuve Bourdier. La somme totale est de 37 livres et est réglée en intégralité le 4 ? 1743. (1p)

- Facture de chez Martin ? Maître tailleur à Toulouse, datant du 13 ? 1742. La somme totale est de 15 livres, 6 deniers et 3 sols. (1p)

- Facture de chez Laroque le Samans, datation inconnue. Il s'agirait de l'achat de tissus avec la façon. La somme totale est de 93 livres 10 sols.

- Facture de la boutique de Rion orfèvre à Castres. Concerne l'achats de bijoux comme des bagues, et mention de l'or qui est utilisé à la fabrication. Datation inconnue. La somme totale est de 100 livres 10 sols et semble être réglée en plusieurs fois.

- Facture destinée à Madame la Marquise de Malauze datant du 12 décembre 1742. Les achats sont difficiles à lire. La somme totale est de 58 livres 11 sols et est payée le jour même.

- Facture de la boutique Rion orfèvre à Castres, notamment pour l'achat de multiples bagues. Datant du 4 août 1738. La somme totale est de 100 livres 10 sols. L'acquittement de la somme n'apparaît pas.

- Facture destinée à Madame la Marquise de Malauze, de la part de Ducros à Castres. Datant du 24 août 1743. La somme totale est de 125 livres 11 sols et 9 deniers, elle est payée le 12 décembre 1743.

- Facture destinée à Monsieur de Malauze de la part de Gaultier. La somme totale s'élève à 804 livres 15 sols. (1p)

- Facture destinée à Madame la Marquise de Malauze par Gautier et Duprès. Facture faite à Castres le 21 janvier 1742. La somme totale est illisible. Elle semble avoir été réglée en plusieurs fois. (1p)

- Mémoire de Lalane maître tailleur en ville, le reste est très difficile à lire. (1p)

- Quittance pour Madame la Marquise de Malauze pour la fourniture et façon de fornelles et autres lignes. Fait à Toulouse le 13 mai 1732 pour la somme de 33 livres 9 sols.

- 2J 38 : - Jean Guy de Maniban Cazaubon (1679-1739) et son épouse, fils aîné de François Lancelot de Maniban, mainteneur de l'Académie des Jeux Floraux, marié à Catherine Cécile de Roux (1648-1726).

- Liste des dépenses de Monsieur et Madame de Cazaubon, datant de 1733-1738. Il y est fait notamment mention d'achats de rubans et de mouchoirs.

- 2J 73 : Louis Cécile Marie de Campistron (1748-1820) fils de Jean Guy de Campistron, Marquis de Maniban, Président à mortier au parlement de Toulouse marié en 1792 à Marie Thérèse Françoise Guignon (?- après 1848) et une de ses filles. Quittances, mémoires, factures.

- Quittance destinée à Monsieur de Maniban pour l'achat de six paires de souliers. La somme totale est de 80 livres. Datation inconnue.

- Mémoire des marchandises vendues à Monsieur de Maniban, par Barbe. Datation inconnue Achat notamment de dentelles et de rubans. La somme totale est de 206 livres 17 sols. La somme n'est pas réglée directement dans son intégralité. 38 livres sont réglés et le marchand mentionne qu'il reste à payer 168 livres 17 sols au moment où il fait parvenir la facture. (1p)

- Mémoire pour Monsieur de Maniban ?fait et fourni le 5 ? 1791. L'écriture difficile à lire. La somme totale est de 270 livres 8 sols. (1p)

- Mémoire pour Monsieur de Maniban, signature du marchand difficile à lire, datant du 26?. Concernant notamment plusieurs dégraissages onéreux, pour avoir remis à la taille une redingote de monsieur, pour ajouter des boutons et des poches. La somme totale est de 300 livres. (1p)

- Facture de Ga(u)ltier fils, destinée à Monsieur le président Maniban et livré à Madame ? Le 6 août 1781. Le marchand précise au bas de la facture « bon à Toulouse ce 19 avril 1782 », la somme totale est de 329 livres 18 sols, 6 deniers. Le marchand précise aussi avoir reçu des mains de ? La somme de 327 livres dont quittance à Toulouse le 19 août 1782. (1p)

- Mémoire de façons et fournitures pour Madame de Campistron. La somme totale est de 25 livres 15 sols. (1p)

- Quittance destinée à Monsieur le président Maniban datant du 12 juin 1781. Pour le raccommodage d'un chapeau et d'une coiffe. La somme totale est de 55 livres 5 sols. La marchand atteste avoir reçu la somme à Paris en intégralité le 31 août 1781. (1p)

- Quittance destinée à Monsieur de Maniban datant du 26 août 1778. Concerne l'achat de bijoux peut être car il fait mention d'or La facture est de Gibert qui atteste avoir bien reçu

l'intégralité de la somme qui est de 331 livres 10 sols, la date du paiement est difficile à lire. (1p)

-Destinataire inconnu, quittance de la ? Monlin chapelier rue des saint pères datant du 26 ? 1780. La somme totale est de 66 livres. La somme est reçue le 28 ? 1780. (1p)

- Facture du magasin A la ville de Rome à Paris, destiné à Monsieur le président Maniban, datant du 16 mai 1782. La somme totale est de 56 livres. La somme est réglée le 24 mars 1782 ou 1783.

- Quittance destinée à Monsieur le président Maniban datant du 30 ? 1788. Notamment pour l'achat d'un gilet en velours. Nom du marchand difficile à lire ? La somme totale est de 126 livres 10 sols. La somme est attestée pour acquit par le marchand à Toulouse le 5 ou le 6 janvier 1789. (1p)

- Facture du magasin la Fourcade destinée à Monsieur le président Maniban. La somme totale est de 57 livres. Le marchand atteste que la somme est prise pour acquit le 6 ? 1789. (1p)

- Facture du magasin nouveaux velours, au magasin d'Italie, rue Saint Denis vis-à-vis de celle Petit-Lyon, à Paris. On ne sait pas à qui elle est destinée. Achat de cinq velours gris pour la somme totale de 90 livres le 9 janvier 1782. (2p)

- Quittance destinée à Monsieur le président de Maniban, de la part de Caufy ?, datant du 21 février 1782. Le marchand atteste avoir reçu à Paris le montant pour soldes de tout compte pour la somme de 36 livres le 18 mars 178 ? . (1p)

- Compte destiné à Monsieur Maniban. Plusieurs dates : 10 juin 1708 notamment pour avoir blanchi une culotte. Le 15 juin 1808, il est fait mention de l'achat d'une savonnette destinée à faire blanchir ainsi que d'avoir fait détacher une culotte. 5 juillet 1708 avec présence de raccommodage et pour avoir blanchi quatre paires de bas de soie. (3p)

- Mémoire de compte en parti illisible car le document est coupé, il semblerait qu'il date du 20 janvier mais l'année est déchirée, évoque notamment l'achat de tissus pour la confection de vêtements, en précisant le prix de la canne. (1p)

- Compte pour l'achat de souliers de castor. La somme totale est de 7 livres 10 sols et est réglée à Toulouse au marchand ? Le 19 août 1781. (1p)

- Compte destiné à Madame la marquise de Maniban, notamment pour la façon de deux robes, la façon de deux déshabiller pour la femme de chambre ainsi que la façon d'un autre déshabiller. Nom du marchand illisible. Il atteste avoir reçu la somme de 30 livres à Toulouse le 13 septembre 1781. (1p)

- Quittance destinée à Monsieur de Maniban, 3 pages mais la première abîmée. De la part de Dalber Pujol. Datant du 31 janvier 1790. Extrêmement détaillé, notamment achat tissus. La somme totale est de 2172 livres 6 sols et 9 deniers. La somme est réglée le 2 mars 1791. (1p)

- Quittance du magasin Au grand turc , Galeries du Palais Royal, près le Café Foy, côté de la rue Richelieu n°51 et 52, LE roy & compagnie successeurs des st Ternois et Grare, ci-devant tue Bourdonnois tiennent magasin de draperies, soieries, merceries et généralement toutes les étoffes nouvelles pour hommes et pour femmes, à Paris. Datant du 11 mars 1791 pour Monsieur de Maniban. La somme totale est de 64 livres. La date du paiement est illisible. (1p)

- Mémoire de Maître tailleur pour Monsieur de Maniban du mois d'août 1791 au 18 janvier 1792. Pour la somme totale de 174 livres 56 sols. Le tailleur fait mention d'avoir dégraissé plusieurs gilets et culottes durant le mois d'août. Ainsi que d'avoir arrangé en janvier une redingote, des camisoles et un habit. (1p)

- Mémoire pour Monsieur le président de Maniban fait et fourni par Lacave maître tailleur. Datant du 17 mai 1772. La somme totale est de 413 livres 9 sols. Le tailleur mentionne plusieurs raccommodages, notamment pour un gilet piqué, d'avoir mit un collet à un habit bleu et de l'avoir raccommodé, d'avoir raccommodé une redingote ainsi que d'avoir

rattaché des boutons à un gilet. Il a aussi raccommodé un habit pour le domestique et aussi dégraissé et rélargi plusieurs habits. Le tailleur atteste avoir reçu la somme sans y préciser la date. (2p)

- Quittance destinée à Monsieur le président Maniban à Paris, de la part de Deschamp maître tailleur à Paris, datant du 19 mai 1782. La somme totale est de 70 livres et le marchand atteste l'avoir reçu dans son intégralité le 30 mai 1782 à Paris. (1p)

- Facture du magasin Joffres, cordonnier-bottier, rue Peyrolles n°430, à Toulouse. Date difficile à lire. La somme totale est de 48 livres. (1p)

- Compte pour monsieur le prezisant, datant du 20 ?. Concerne notamment le blanchissage de 4 paires de bas de soie et d'achat

- 2J 74 : Louis Cécile Marie de Campistron (1748-1820) fils de Jean Guy de Campistron, Marquis de Maniban, Président à mortier au parlement de Toulouse marié en 1792 à Marie Thérèse Françoise Guignon (?- après 1848) et une de ses filles.

-Mémoire de compte destiné à Monsieur de Maniban, notamment pour l'achat de souliers. La somme totale est de 105 livres et elle est réglée par Monsieur de Maniban à Toulouse le 24 janvier 1791. (1p)

- Mémoire de Compte du magasin à prix fixe Duchesne, M^d Bijoutier, Rue Saint-Honoré à Paris. La somme totale s'élève à 408 livres. Elle est réglée le jour même et en intégralité à Paris le 10 juillet 1790. (1p)

- Mémoire de compte destiné à Monsieur de Maniban, datant du 26 ? 1792. Il y est mentionné que ce mémoire concerne des vêtements qui ont été arrangés ainsi que des vêtements neufs dont les tissus utilisés à la confection y sont mentionnés. La somme totale de ces achats est de 293 livres et 9 sols. Le marchand confirme avoir reçu l'argent comptant pour solde de tout compte. Mais la datation est illisible. (1p)

- Mémoire de compte pour Monsieur de Maniban, datant du 16 ?. La façon n'est pas mentionnée, la somme totale des dépenses est de 130 livres. (1p)

- Facture destinée à Monsieur de Campistron Maniban pour l'achats de multiples tissus mais dont l'usage qu'il va en être fait n'apparaît pas. Le document date de 1790. La somme totale est de 500 livres 6 sols. (1p)

- Quittance destinée à Monsieur de Maniban de la part de Delhas concernant le raccommodage de plusieurs bijoux, une clef de montre en or et une épingle. Le montant de la facture est de 102 livres et elle a été payée. (1p)

Famille de Campistron

- 2J 48 : Jean Galbert de Campistron, marié en 1680 à Marie de Maniban.

- Quittances, mémoires et comptes.

- 2J 58 : trois des enfants de Jean Galbert de Campistron sont concernés :

Bernard Augustin de Campistron (vers 1713-1738), fils aîné de Jean Galbert de Campistron, Capitaine de l'armée d'Italie, régiment de Condé.

- Quittances mémoires datant de 1734 à 1738, (5p)

- 2J 61 : Jean Guy de Campistron et son épouse. Jean Guy de Campistron Monpapou (vers 1717-1781) il est le fils cadet de Jean Galbert de Campistron, Marquis de Maniban, lieutenant au régiment d'Agenais puis à l'armée d'Allemagne, conseiller au Parlement de Toulouse, marié le 25 avril 1742 à Jeanne Marie Françoise Rafine de Mosnier (?-1798)

- 2J 62 :

- comptabilités

- Reçus quittances mémoires (1724-1749).

- 2J 63 :

- Reçus quittances mémoires (1750-1759).

-2J 64 :

- Reçus quittances mémoires (1760-1769).

- 2J 65 :

- Reçus quittances mémoires (1770-1781).

- 2J 81 : Bernard de Campistron (1670-1750) fils de Louis Campistron, Procureur général à la chambre des Eaux-et-Forêts du parlement de Toulouse, marié en 1698 à Anne Isalguier de Dieupentale son épouse et trois de ses enfants

- Quittances datant de 1705 à 1776 (39p)

- 2J 81 : Anne Dieupentale, épouse de Bernard de Campistron.

- Quittances datant de 1696-1762 (13p)

INVENTAIRES DE BIENS APRÈS DÉCÈS

- 3E 11890 :

- Datant du 5 août 1737, inventaire de biens après décès, de Dame Marie de Carraud, veuve de noble Pierre Amieu, Capitoul.

- Les pages 9, 11, 12, 16, 17, 18, 19, 20, 25, 26, 27, 28, 32, 33, 42, 43 sont consacrées au descriptif de tissus, mouchoirs, bijoux en or, vêtements, souliers et coiffes de la défunte. Le matériel nécessaire au travaux d'aiguille apparaissent également. Ainsi que la description des meubles où sont stockés les effets vestimentaires. (48p)

- 3E 11890 :

Datant du 20 mars 1771, inventaire de biens après décès de Dame Marguerite de Cassaignau, veuve de Monsieur de Gontier seigneur de St-Géry.

- Les pages 5 à 8 ainsi que la page 12 et 42 sont consacrées au descriptif des vêtements , tissus, chaussures, coiffe appartenant à la défunte, ainsi que de ses meubles où sont entreposés ses vêtements. (84p)

- 3E 11882 :

- Datant du 10 octobre 1764, inventaire de biens après décès de Dame Françoise de Barrière, veuve de noble Marc-Antoine de Blanc de Laguisardie.

Les pages 8, 9 et 21 sont consacrées aux descriptifs des vêtements possédés par la défunte. Le mobilier où sont entreposés ses vêtements sont aussi mentionnés. (36p)

- 3 E 11898 :

- Datant du 2 janvier 1702, inventaire de biens après décès de Noble De Solelhanols Jean-Baptiste, écuyer, « rue S^t Remesy », Dalbade. (42 p)

- 3 E 11900 :

- Datant du 8 novembre 1702, inventaire de biens après décès de Dame Daubisson Guilhemette, veuve de feu Messire de Vabres François, Marquis de Castelnaut, « rue s^t Barthélémy », Saint-Barthélémy. (51p)

- 3 E 11806 :

- Datant du 5 mai 1703, inventaire de biens après décès de Noble Dusil Jean Jérôme, ancien Capitoul, « grande rue et devant la place de l'Église dudit Saint-Sernin », Saint Sernin. (32p)

- 3 E 11900 :

- Datant du 24 mars 1704, inventaire de biens après décès de Dame Daustrury Jeanne, veuve du Marquis de Beaufort, « rue de parados », limite entre les capitoulats de la Dalbade et du Pont-Vieux. (52p)

- 3 E 11902 :

- Datant du 24 avril 1704, inventaire de biens après décès de Noble Douvrier Rigal, écuyer, « rue du vieux raisin », Saint-Barthélémy. (58p)

- 3E 11900 :

- Datant du 7 janvier 1706, inventaire de biens après décès de Dame de David Jacquette, veuve de Vezian Antoine, conseiller du roi, ancien Capitoul, receveurs de taille au diocèse d'Albi, « près Saint-Barthélémy », Saint-Barthélémy.

- 3E 11899 :

- Datant du 3 janvier 1707, inventaire de biens après décès de Dame De Dreuilhe, veuve de Noble Dassezat Pierre, seigneur, « rue d'Astorg », Saint-Étienne. (45p)

Le notaire mentionne au sein de cet inventaire, le legs de chemises de la maîtresse de maison à sa servante qui l'a servi durant sa maladie.

- 2E 11894 :

- Datant du 4 mai 1709, inventaire de biens après décès de Dame Darsson Isabeau, épouse de Noble De Berot Jean-Baptiste, écuyer, « vis à vis le Collège de Foix », Saint Pierre des cuisines. (76p)

- 3E 11901 :

- Datant du 28 janvier 1711, inventaires de biens après décès, de Noble Dissamy Izar, ordinaire de la maison du roi, ancien capitaine d'infanterie et de Demoiselle Ducasse Marianne, « à la place du Salin », Saint-Barthélémy. (50p)

- 3E 11905 :

- Datant du 12 janvier 1733, inventaire de biens après décès de Dame Dupont Françoise, épouse de Noble Martin Jean, écuyer, « rue bourbonne », Saint-Étienne. (60p)

- 3E 11897 :

- Datant du 9 août 1735, inventaire de biens après décès de Noble d'Espinasse François Guillaume, écuyer et ancien Capitoul, « rue de la pome », Saint-Étienne. (29p)

- 3E 11897 :

- Datant du 13 février 1745, inventaire de biens après décès de Noble de Fraust Jean Louis, écuyer, « rue S^{te} Cabes paroisse S^t Étienne », limite entre les capitoulats de La Pierre et Saint-Étienne. (30p).

- 3E 11895 :

- Datant du 10 mars 1746, inventaire de biens après décès de Noble De Daillancourt Étienne, écuyer, « dans la maison [...] près la Croix Baragnon », limite entre les capitoulats de La Pierre et Saint-Étienne. (23p)

Lors de cette prise, le notaire prend note des restes retrouvés dans la maison de bouts de tissus et d'habits.

- 3E 11898 :

- Datant du 29 août 1767, inventaire de biens après décès de Noble Desplas Pierre, écuyer, « près les puits clos », La Pierre. (71p)

CORRESPONDANCES

Famille d'Albis de Belbèze

- 1E 532 :

- Lettre de Mme de Latresne à Mr d'Albis de Belbèze, janvier 1784, Toulouse. (4p)

- 1E 5133 :

- Lettre de Mme de Latresne à Mr d'Albis de Belbèze, 03 janvier 1783, Toulouse. (4p)

- 1E 5137

- Lettre de Mme de Latresne à Mr d'Albis de Belbèze, 10 novembre 1783, Toulouse. (4p)

- 1E 603 :

- Lettre de Mme Renée Thérèse de Charlary à sa fille, Mme Lecomte de Latresne. (4p)

Date et lieu inconnus

- 1E 5132 :

- Lettre de Mme de Latresne à Mr d'Albis de Belbèze, janvier 1784, Toulouse. (4p)

- 1E 5133 :

- Lettre de Mme de Latresne à Mr d'Albis de Belbèze, 03 janvier 1783, Toulouse. (4p)

- 1E 5137 :

- Lettre de Mme de Latresne à Mr d'Albis de Belbèze, 10 novembre 1783, Toulouse. (4p)

- 1E 6103 :

- Lettre de Mme Renée Thérèse de Charlary à sa fille, Mme Lecomte de Latresne. (4p)

Date et lieu inconnus

- 1E 604 :

- Lettre de Mme Renée Thérèse de Charlary à sa fille, Mme Lecomte de Latresne. (4p)

Date inconnue – Paris

- 1E 652 :

- Lettre du serviteur Feulade à Mr d'Albis de Belbèze. (2p)

Date et lieu inconnus

- 1E 6107 :

- Lettre de Mme Renée Thérèse de Charlary à sa fille, Mme Lecomte de Latresne, 22 août 1784, Latresne. (4p)

- 1E 6109 :

- Lettre de Mme Renée Thérèse de Charlary à sa fille, Mme Lecomte de Latresne. (4p)

Date inconnue – Bordeaux

- 1E 6114 :

- Lettre de Mr d'Albis de Belbèze à Mme de Latresne, 26 juin 1784, Allais. (4p)

- 1E 6148 :

- Lettre de sa sœur Mélanie à Mme de Latresne, 05 mai 1785, Latresne. (4p)

- 1E 6149 :

- Lettre de Mme Renée Thérèse de Charlary à sa fille, Mme Lecomte de Latresne, 11 mai 1785, Thouars. (4p)

- 1E 6151 :

- Lettre de Mme Renée Thérèse de Charlary à sa fille, Mme Lecomte de Latresne, 18 mai 1785, Thouars. (4p)

- 1E 6152 :

- Lettre de Mme Renée Thérèse de Charlary à sa fille, Mme Lecomte de Latresne, 12 mai 1785, Thouars. (4p)

- 1E 6153 :

- Lettre de Mr d'Albis de Belbèze à Mme de Latresne. (4p)
Date et lieu inconnus

- 1E 6156 :

- Lettre de Mme Renée Thérèse de Charlary à sa fille, Mme Lecomte de Latresne, 03 juillet 1785, Paris. (4p)

- 1E 6157 :

- Lettre de Mme Renée Thérèse de Charlary à sa fille, Mme Lecomte de Latresne, 07 juin 1785, Paris. (4p)

- 1E 6160 :

- Lettre de Mme de Latresne à Mr d'Albis de Belbèze, 16 juin 1784, Toulouse. (4p)

- 1E 6165 :

- Lettre de Mme Renée Thérèse de Charlary à sa fille, Mme Lecomte de Latresne 08 juillet 1785, Paris. (4p)

- 1E 6167 :

- Lettre de Mr d'Albis de Belbèze à Mme de Latresne, 13 juillet 1785, Langogne. (4p)

- 1E 6183 :

- Lettre de Mr d'Albis de Belbèze à Mme de Latresne, 13 août 1785, Privas. (4p)

- 1E 6187 :

- Lettre de Mr d'Albis de Belbèze à Mme de Latresne, 30 août 1785, Saint Esprit. (4p)

- 1E 6249 :

- Lettre de Mr d'Albis de Belbèze à Mme de Latresne, 28 mai 1788, Thil. (4p)

Famille du Bourg

- 63 J1 : Correspondance privée Gabriel Amable du Bourg 1690-1703. (30p)
- Correspondance privée Gabriel Amable du Bourg, lettre adressée à Gabriel Amable du Bourg, datant du 15 décembre 1790, envoyée depuis Paris. La lettre concerne l'envoi d'une perruque pour Monsieur du Bourg, le nom du marchand est illisible. (4p)

ARCHIVES MUNICIPALES DE TOULOUSE

INVENTAIRES DE BIENS DE SAISIES RÉVOLUTIONNAIRES

- 1S 12 : an III-1811, biens des émigrés
- 1S 17 : sans date, consistance des biens des émigrés diverses communes
- 1S 46 : de Lasus de Nestier
- 1S 47 : de Montégut (père et fils), Savy de Gardeil
- 1S 48 : de Bardy
- 1S 49 : de Rey de Saint-Géry
- 1S 51 : de Buisson d'Aussonne, de Cérat, Labrousse de Veyrazet
- 1S 52 : de Poulhariez (père et fils)
- 1S 55 : de Cambon, de David
- 1S 56 : Martin d'Ayguevives, de Miramont

- 1S 57 : Durègne
- 1S 59 : d'Aldéguier, abbé d'Hélicot
- 1S 60 : e Gilède de Pressac
- 1S 61 : de Buisson d'Aussonne, de Cérat, d'Albis de Belbèze
- 1S 62 : de Cassand, de Lacoste de Belcastel, Tournier de Vailhac
- 1S 63 : Desinnocens
- 1S 64 : de Juin de Siran, Lecomte
- 1S 65 : de Cassaignau de Saint-Félix
- 1S 66 : de Raynal, de Rességuier
- 1S 67 : abbé de Cambon, de Pegueyroles
- 1S 69 : de Fajole
- 1S 71 : de Blanc

- 1S 72 : d’Azémar de Castelferrus, de Bardy, d’Albis de Belbèze, Fronzins, de Lafont-Rouis, Dubourg

- 1S 73 : de Ginestet, de Taillasson

- 1S 74 : d’Aussaguel de Lasbordes, de Combettes, de Mengaud de Lahage, de Lafont-Rouis, Lecompte, Savy Gardeil

- 1S 75 : d’Aussaguel de Labordes, de Blanc, de Buisson d’Aussonne, de Cambon, de Cassaignau de Saint-Félix, de Cassand, de Cérat, de Combettes, David de Beaudrigue d’Escalonne, Desinnocens, de Juin de Siran, Lecompte, Marquierde Fajac, de Miègeville, de Taillasson, Tournier de Vaillac

- 1S 76 : de Buisson d’Aussonne, de Cassaignau de Saint-Félix, Caumont, de Fajac, Rey de Saint-Géry

- 1S 77, 1792, an XII, successions, séquestres, saisies, listes d’émigrés, etc

- 1S 78, *idem*

- 1S 79 : de Larroquan

- 1S 81 : de Fajole, de Mengaud de Lahage

- 1S 83 : d'Aignan, d'Aussaguel de Lasbordes, de Balsa de Firmy, de Bonhomme-Dupin, de Palhasse de Salgues, de Reversac de Célès, de Perrey, Savy de Gardeil

- 1S 84 : de Labroue, de Pérès

- 1S 85 : de Guillermin, de Gaillard-Frouzins, de Lacaze, de Larroquan, de Rochefort

- 1S 86 : de Cazes, Dubourg, de Guiringaud, de Reversac de céless, de Senaux, Tournier de Vaillac

- 1S 87 : d'Aussaguel de Labordes, d'Azémar de Castelferrus, de Belloc, de Carbon, de Cucuac, de Sapte

- 1S 89 : Daspe, de Combettes, d'Aguin, Desinnocens, de Lamothe, de Lespinasse (père et fils), de Pérès, de Poucharramet, de Rey de Saint-Géry, de Rigaud

- 1S 94 : de Poulhariez

- 5S 33 : de Cambon et de Bonrepos, Daspe, Desinnocens, Montégut, Dubourg, de Guillermin, de Sapte, de Cassand

- 5S 41 : de Séglà

II - SOURCES IMPRIMÉES

- PUIS Auguste, *Une famille de parlementaires toulousains à la fin de l'Ancien Régime. Correspondance du conseiller et de la comtesse d'Albis de Belbèze*, Toulouse, Privat, 1913.
- DE LAFAILLE Germain, *Traité de la Noblesse des Capitouls de Toulouze*, Toulouse, Raymond Bosc, 1673.

Table des matières

Remerciement.....	2
Abréviations.....	3
Introduction.....	4
Première partie : Méthodologie.....	7
I - Historiographie.....	7
A - Histoire du costume.....	7
1 - Les origines de l'Histoire du costume.....	7
2 - Conservateurs, conservatrices de l'art, historien-ne-s de l'art et historien-ne-s : au service de l'étude du costume.....	9
B - Histoire de la consommation.....	13
1 - Les anglo-saxon-ne-s : pionnier-e-s de la recherche dans l'histoire de la consommation du vêtir.....	13
2 - La production historique française.....	15
C - Histoire de la noblesse.....	17
1 - Origine de l'engouement pour l'étude de la noblesse.....	17
2 - L'essor de la recherche.....	19
II - Présentation du corpus de sources.....	21
A - Inventaires de biens après décès.....	21
B - Inventaires de biens de saisies révolutionnaires.....	23
C - Écrits du for privé.....	24
Deuxième partie : Les consommations vestimentaires dans la noblesse toulousaine au XVIII ^e siècle.....	27
I - Entretenir ses effets vestimentaires : une nécessité.....	27
A - L'entretien des garde-robes.....	28
B - Le dégraissage.....	31
C - Le raccommodage.....	34
II - Conserver, donner et transformer des vêtements : des gestes nécessaires.....	39
A - Conservation du linge.....	39
B - Conservations et dons des effets vestimentaires.....	42
C - Les modifications diverses apportées aux vêtements.....	45
Conclusion.....	49
Bibliographie.....	50
Inventaire des sources.....	62